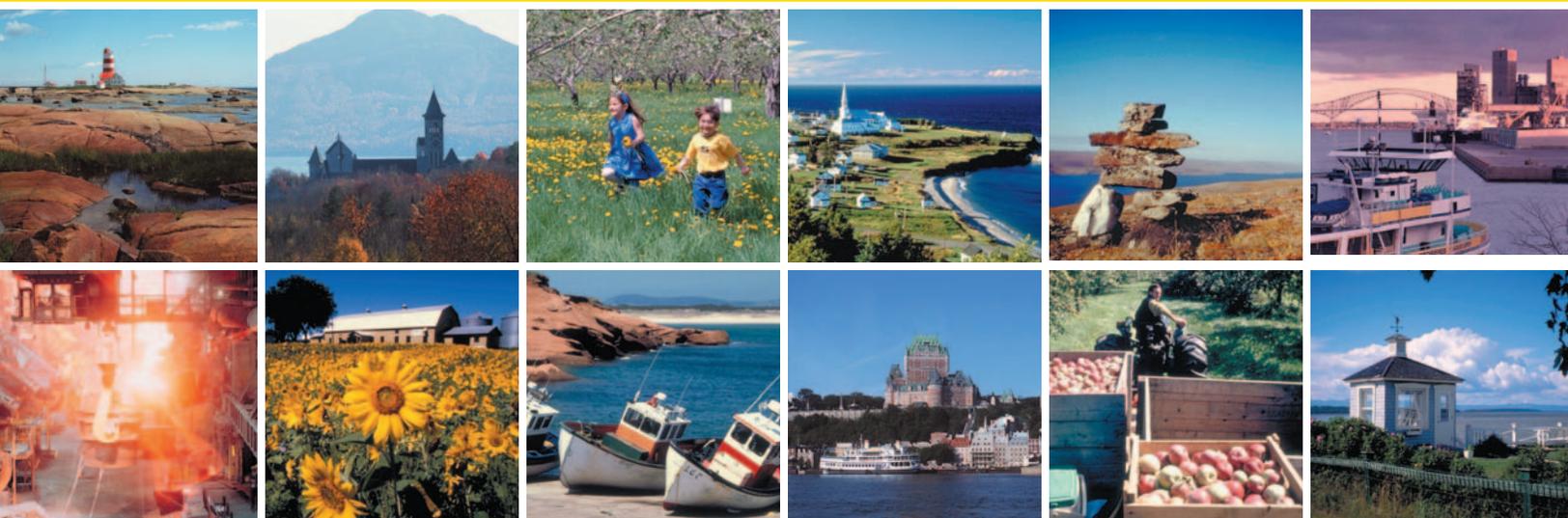


MINISTÈRE DES RÉGIONS

# Rapport annuel de gestion

2 0 0 2 - 2 0 0 3



# Rapport annuel de gestion

2002 – 2003

La présente publication a été produite par le ministère du Développement économique et régional.

Site Internet : [www.mder.gouv.qc.ca](http://www.mder.gouv.qc.ca)

Vous y trouverez la version électronique du présent document.

Photos : Tourisme Québec (Pierre-Philippe Brunet, Louis Gagnon, Heiko Wittenborn, Claude Bouchard, Linda Turgeon, Béatrice Noël, Pierre Dunnigan, Marc Renaud, Perry Mastrovito, Jean-Guy Lavoie, Louis Panassie, Christian Bélanger, Gilles Rivest, Louise Mondoux), Banque de photos de la Mauricie

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec, 2003

ISBN 2-550-41659-7

Monsieur Michel Audet  
Ministre du Développement économique et régional  
710, place D'Youville, 6e étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Madame Nathalie Normandeau  
Ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme  
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400  
Québec (Québec) G1R 2B5

Objet : Rapport annuel de gestion

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre déléguée,

Le ministère du Développement économique et régional intègre les mandats et les missions de quatre organisations : le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), le ministère des Régions (MREG), le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) et Tourisme Québec.

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) et les lois qui encadrent ces quatre organisations stipulent qu'un rapport annuel de gestion est produit à la fin de chaque année financière.

J'ai pris les précautions et les mesures nécessaires pour m'assurer que le contenu de chacun de ces documents reflète fidèlement la réalité. Ainsi, les rapports du MRST, du MREG et de Tourisme Québec ont été validés par les sous-ministres associés de chacun des secteurs alors que celui du MIC a pour sa part fait l'objet d'un rapport de validation de la Direction de la vérification interne.

J'ai donc le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de gestion 2002-2003 du ministère des Régions pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, l'assurance de ma très haute considération.

Le sous-ministre,



Jean Pronovost

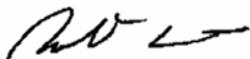


Monsieur Jean Pronovost  
Sous-ministre  
Ministère du Développement économique et régional  
710, place D'Youville, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-ministre,

À mon avis, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion du ministère des Régions correspond à la situation réelle de ce ministère pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003.

Le sous-ministre associé aux opérations régionales,



Robert Sauvé



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Coup d'œil sur le ministère des Régions</b> .....	9
<b>Présentation du ministère</b> .....	10
Sa loi constitutive.....	10
Sa mission.....	10
Ses fonctions principales.....	10
Son organigramme.....	13
Ses partenaires.....	13
Ses programmes.....	14
<b>Contexte</b> .....	17
Une économie québécoise en croissance.....	17
Un contexte régional diversifié.....	17
La situation particulière de certains milieux ruraux.....	18
La place grandissante des dimensions sociale et culturelle dans le développement.....	18
Une action gouvernementale en matière de développement local et régional mieux adaptée aux particularités de chaque région.....	19
Une offre des services gouvernementaux simplifiée, améliorée et plus accessible.....	19
<b>Faits saillants</b> .....	20
Le Rendez-vous national des régions.....	20
Projet ACCORD.....	20
Mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.....	21
Bilan annuel des centres locaux de développement.....	21
Bilan des conseils régionaux de développement.....	21
La Stratégie de développement des régions ressources.....	21
Le dossier de Murdochville.....	22
<b>Présentation des résultats</b> .....	23
Abrégé des résultats.....	25
Rappel du plan stratégique.....	30
Dossiers majeurs en ajout au plan stratégique 1999-2002.....	31
Présentation des résultats en regard du plan stratégique 1999-2002.....	34
Présentation des résultats en regard de la déclaration de services aux citoyens.....	61
<b>Utilisation des ressources</b> .....	63
Les ressources humaines.....	65
Les ressources budgétaires et financières.....	65
Les ressources informationnelles.....	66
Les ressources matérielles.....	67
<b>Autres exigences réglementaires</b> .....	69
L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.....	71
La politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.....	71
L'accès à l'égalité.....	72
Suivi des recommandations du vérificateur général.....	72
<b>Annexes</b> .....	73
Annexe 1 : Financement des centres locaux de développement 2002-2003.....	75
Annexe 2 : Budget 2002-2003.....	77
Annexe 3 : États financiers du Fonds de développement régional.....	79
<b>Glossaire</b> .....	87
<b>Comment nous joindre</b> .....	89



# ***COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DES RÉGIONS***

## **LE MINISTÈRE DES RÉGIONS :**

Compte sur les efforts de 204 employés pour réaliser sa mission.

Est au service du développement régional à travers :

- ses 14 bureaux régionaux;
- les 14 conseils régionaux de développement (CRD);
- les 94 centres locaux de développement (CLD);
- les 14 conférences administratives régionales (CAR).

Assure la mise en œuvre et le suivi de :

- la Politique de soutien au développement local et régional;
- la Politique nationale de la ruralité;
- la Politique de développement du Nord-du-Québec;
- la Stratégie de développement économique des régions ressources.

Gère un budget de 187,6 M\$.

Verse annuellement des aides totalisant 164,5 M\$ dans le cadre de ses mesures de soutien au développement local et régional.

Préside les conférences administratives régionales qui réunissent dans chaque région l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux qui offrent des services sur leur territoire.

# ***PRÉSENTATION DU MINISTÈRE***

## **SA LOI CONSTITUTIVE**

Le ministère des Régions a été créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions* (L.R.Q., chapitre M-25.001) sanctionnée le 19 décembre 1997.

## **SA MISSION**

Le ministère a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État, ainsi que d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales touchant le développement local et régional.

## **SES FONCTIONS PRINCIPALES**

Pour réaliser sa mission, le ministère concentre son action sur cinq fonctions principales autour desquelles gravitent l'ensemble de ses activités.

### **Fonction « vigie »**

- Observer, acquérir et diffuser :
  - ✦ les connaissances concernant les tendances en matière de développement local et régional;
  - ✦ les caractéristiques spécifiques à chacune des régions ainsi que leur état de développement.

### **Fonction « conception et planification »**

- Élaborer des orientations, politiques, programmes, stratégies et mesures en matière de développement local et régional.

### **Fonction « conseil »**

- Fournir au gouvernement des avis et des conseils sur toute question relative au développement local et régional.
- Collaborer à l'élaboration des politiques et stratégies initiées par d'autres ministères et organismes.

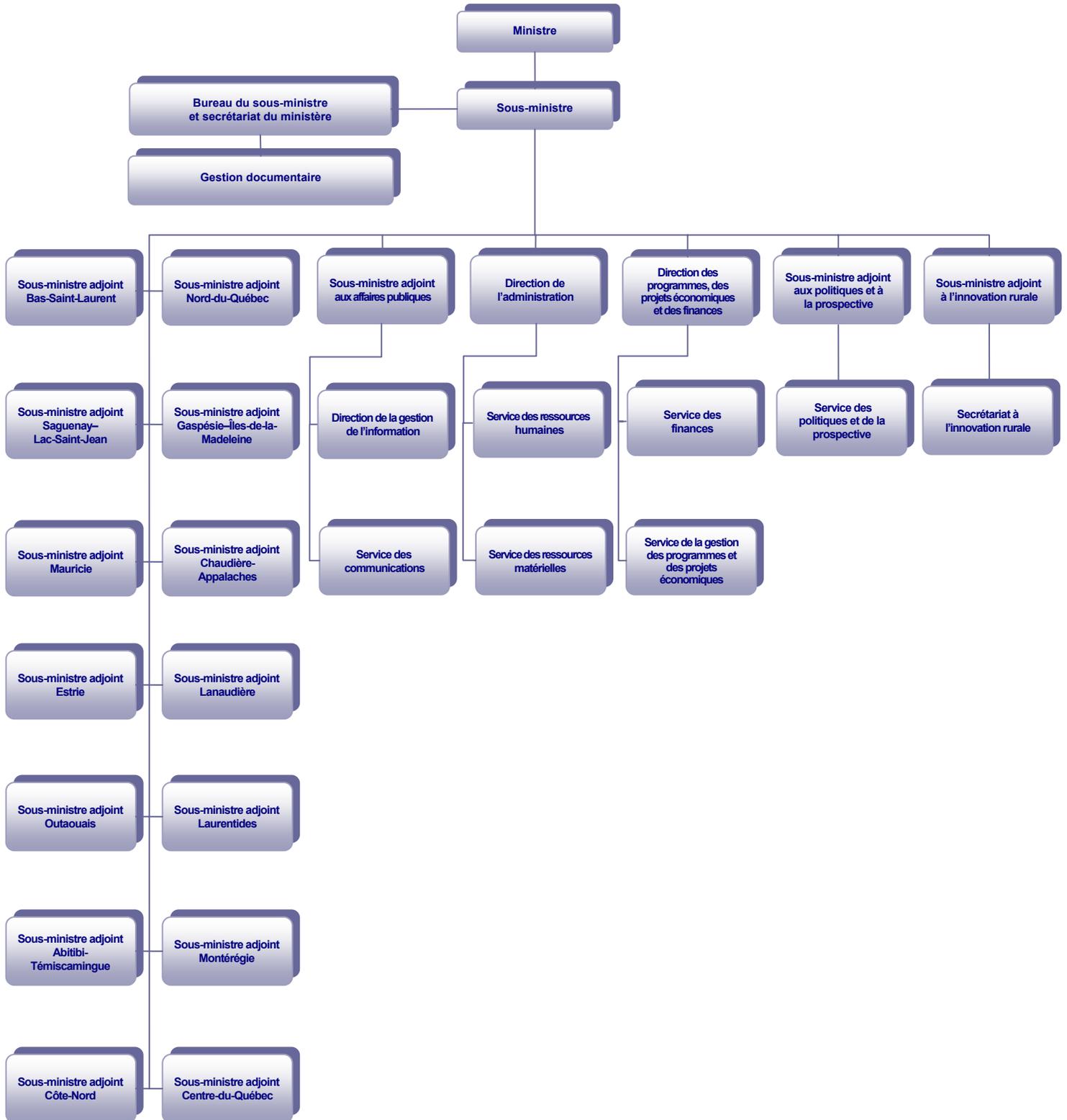
### **Fonction « concertation et coordination »**

- Accompagner et soutenir les intervenants du milieu dans leurs activités de concertation et de mobilisation pour planifier et réaliser les priorités de développement.
- Coordonner l'action des ministères et organismes gouvernementaux dans la perspective d'une meilleure harmonisation des interventions gouvernementales en développement local et régional et de prise en compte des spécificités des territoires.

### **Fonction « gestion des mesures »**

- Mettre en œuvre, directement ou par le biais des partenaires, des mesures adaptées aux particularités locales et régionales.
- Effectuer un suivi des mesures, directement ou par le biais des partenaires locaux et régionaux.

## SON ORGANIGRAMME



## **SES PARTENAIRES**

Un volet important de la mission du ministère consiste à faciliter et à soutenir la concertation des intervenants locaux et régionaux dans la prise en charge du développement de leur milieu. Ces intervenants sont regroupés au sein d'organismes autonomes à qui le gouvernement a délégué des responsabilités ou avec lesquels il s'est associé.

En excluant les organismes des régions de la Capitale-Nationale qui relèvent du Bureau de la Capitale-Nationale, de ceux des régions de Montréal et de Laval, qui relèvent du ministre des Affaires municipales et de la Métropole, les principaux partenaires du ministère sont les suivants :

### **Au palier local**

#### ***Le centre local de développement (CLD)***

Implanté sur le territoire de chaque MRC ou son équivalent et financé par le gouvernement et la MRC (annexe 1), le CLD réunit des représentants des élus municipaux et des principaux acteurs socio-économiques du milieu local. Il a principalement pour mandat de regrouper ou de coordonner les services d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire. Il élabore un plan d'action pour l'économie et l'emploi et définit des stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat. Il appuie aussi les promoteurs des communautés rurales et autochtones dans la réalisation de leurs projets.

#### ***La municipalité régionale de comté (MRC)<sup>1</sup>***

La MRC a un rôle important à jouer dans la reconnaissance et le fonctionnement du CLD de son territoire. Le conseil de la MRC signe, conjointement avec le gouvernement, une entente annuelle de gestion avec le CLD et participe à son financement. La MRC joue aussi un rôle majeur dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, en s'assurant de l'engagement de la collectivité et des partenaires du milieu à agir pour la dynamisation du territoire rural.

### **Au palier régional**

#### ***Le conseil régional de développement (CRD)***

Présent dans chacune des régions du Québec, le CRD réunit des représentants des élus municipaux et des principaux agents de développement économique, social et culturel de la région. Il a pour mandat de favoriser la concertation entre les partenaires régionaux, d'élaborer un plan stratégique de développement pour sa région sur la base duquel est conclue une entente cadre avec le gouvernement. Le CRD peut de plus conclure des ententes spécifiques avec un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, dans le but soit de mettre en œuvre l'entente cadre soit d'adapter aux particularités de la région l'action gouvernementale en matière de développement régional. Enfin, le Fonds de développement régional permet aux CRD de financer des projets structurants à rayonnement

---

<sup>1</sup> Dans le cas des grandes agglomérations, c'est la ville avec statut de MRC qui assume les fonctions décrites.

régional et des mesures prévues dans le cadre d'ententes spécifiques signées avec des ministères et des organismes gouvernementaux.

## **Au palier national**

Parmi les principaux partenaires du ministère au palier national, on retrouve les associations et groupements liés au développement des régions, soit :

- l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ);
- l'Association des régions du Québec (ARQ), qui regroupe les CRD;
- Solidarité rurale du Québec (SRQ), qui conseille le gouvernement en matière de ruralité;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- le Chantier de l'économie sociale;
- la Fondation de l'entrepreneurship du Québec;
- la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

## **SES PROGRAMMES**

La gestion de certains programmes est confiée à ses partenaires locaux et régionaux, soit les centres locaux de développement et les conseils régionaux de développement.

### **Les programmes gérés par les CLD**

Le *Fonds Jeunes promoteurs (FJP)* est destiné exclusivement aux jeunes de 35 ans et moins. L'aide prend la forme d'une contribution non remboursable pour faciliter la concrétisation de projets d'entreprises, la création d'une première ou d'une deuxième entreprise ou la formation de l'entrepreneur.

Le *Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES)* vise à appuyer la réalisation de projets mis sur pied par des organismes à but non lucratif ou des coopératives.

Le *Fonds local d'investissement (FLI)* vise à soutenir les entreprises en démarrage ou en expansion dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement des CLD.

La *Mesure de suivi Jeunes promoteurs* vise à favoriser un taux optimal de survie des entreprises nouvellement créées par des jeunes par un suivi de ces entreprises et la réalisation d'interventions de parrainage et de maillage.

Le *Plan de relance du Bas-Richelieu*, adopté en mars 2000, vise la consolidation et la création d'emplois dans la région de Sorel-Tracy. Il est géré par le CLD du Bas-Richelieu.

## **Le Fonds de développement régional géré en partenariat avec les CRD**

La gestion du Fonds de développement régional (FDR) relève d'une responsabilité partagée entre le ministre des Régions et les CRD. Le FDR comporte deux volets, soit les ententes spécifiques et les projets structurants à caractère régional. Le premier volet est destiné au financement de mesures pour la mise en œuvre des ententes cadres ou de l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités régionales. Le volet « projets structurants » est affecté au financement de projets qui s'inscrivent dans les priorités concertées de la région et qui ont un impact sur le développement de celle-ci ainsi que sur la création ou le maintien d'emplois.

## **Les programmes gérés par le ministère des Régions**

Le ministère des Régions finance à même ses programmes réguliers le fonctionnement des CLD et celui des CRD qui sont ses principaux partenaires.

Le *Fonds conjoncturel de développement* (FCD) permet la réalisation de projets qui répondent à des situations particulières ou conjoncturelles. Il intervient en complémentarité à d'autres interventions gouvernementales.

Le *Plan de relance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, adopté en novembre 1999, est un programme de développement de l'économie de la région mis de l'avant par le milieu et le gouvernement du Québec. Diverses mesures ainsi qu'une stratégie de diversification de l'économie sont offertes aux investisseurs de la région.

La *Stratégie de développement économique des régions ressources* vise à consolider, à moderniser et à diversifier l'économie des sept régions ressources. Cette stratégie a été élargie à 3 MRC des régions centrales : les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, d'Antoine-Labelle et de Pontiac. Cet effort prend la forme de mesures fiscales auxquelles s'ajoutent divers types de soutien financier en appui aux projets et initiatives économiques du milieu. Douze ministères et organismes sont impliqués dans la gestion des différentes mesures de la stratégie. Le ministère des Régions a le mandat d'assurer un suivi de l'ensemble des mesures budgétaires et il est responsable plus directement de la gestion de 20 mesures et projets inclus dans la stratégie.

La *Mesure d'appui aux 20 MRC moins favorisées des régions centrales* vise le soutien aux projets économiques, le renforcement de la capacité d'action des CLD, notamment par l'accroissement de la capacité d'intervention financière du FLI et le soutien aux milieux ruraux.

La *Mesure d'engagement des agents ruraux* vise à mettre à la disposition des communautés rurales un agent de développement afin de favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique et communautaire de leur territoire.

La *Mesure de soutien aux produits du terroir*, gérée conjointement avec Solidarité rurale du Québec, vise à soutenir financièrement des projets agroalimentaires ou agroforestiers touchant

la production d'un bien lié aux savoirs et aux savoir-faire traditionnels d'un territoire donné, possédant par surcroît un potentiel de marché.

### **Autres programmes**

La mesure *Place aux jeunes* vise essentiellement à contrer l'exode régional des jeunes ayant terminé ou étant sur le point de terminer leurs études universitaires, collégiales ou professionnelles en facilitant leur retour et leur intégration professionnelle dans leur région d'origine et en les encourageant à créer des entreprises. La mesure est gérée par l'organisme Place aux jeunes inc.

# CONTEXTE

## UNE ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE EN CROISSANCE

Le Québec a connu une croissance économique vigoureuse de 4,3 % en 2002. Grâce à cette bonne performance économique, les conditions du marché du travail se sont grandement améliorées et le taux de chômage, qui était de 11,9 % en 1996, a connu en 2002 une moyenne de 8,6 %. Toutefois, les différentes régions du Québec n'ont pas toutes bénéficié de la même façon de ce développement.

## UN CONTEXTE RÉGIONAL DIVERSIFIÉ

En effet, les régions n'affichent pas toutes les mêmes caractéristiques socio-économiques ni le même degré de diversification de leur économie. La situation de l'économie et de l'emploi des régions repose sur de nombreux facteurs qui sont propres à chacune d'elles, tels la localisation géographique, la qualification de la main-d'œuvre, la présence de centres de recherche et d'enseignement spécialisés, le dynamisme entrepreneurial et la structure industrielle.

Malgré leurs spécificités, les régions peuvent être regroupées en quatre grands blocs qui se démarquent nettement les uns des autres par la similitude de leur structure économique et leurs conditions de développement :

- les régions ressources : la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Mauricie;
- les régions centrales : l'Outaouais, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, le Centre-du-Québec, les Laurentides, la Montérégie et Lanaudière;
- les régions de Montréal et de Laval;
- la région de la Capitale-Nationale.

L'économie des régions ressources est particulièrement tributaire de l'extraction et de la première transformation des ressources naturelles. Il s'agit, dans l'ensemble, d'une économie peu diversifiée et à faible intensité technologique. Toutes proportions gardées, les emplois manufacturiers ainsi que les emplois dans les services plus spécialisés sont moins nombreux dans ces régions qu'ailleurs au Québec.

Même si les régions ressources ont dans l'ensemble profité de la croissance économique qu'a connue le Québec au cours des dernières années, on constate la persistance de disparités parfois importantes entre ces régions et les autres régions du Québec. Le chômage y demeure élevé avec un taux de 12 % en 2002, comparativement à 8 % pour le reste du Québec, et il varie aussi de façon substantielle d'une région à l'autre avec des taux oscillant entre 10,7 % et 21,1 %. Une région a même connu une dégradation de sa situation depuis 1996, soit la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, dont le taux de chômage est passé de 18,7 % à 21,1 %.

Le revenu personnel disponible per capita dans les régions ressources est également moins élevé qu'ailleurs, soit 17 018 \$ comparativement à 19 069 \$ pour l'ensemble du Québec.

Les régions centrales sont, pour leur part, dotées d'une structure économique relativement bien diversifiée. Le secteur manufacturier y occupe généralement une place plus importante que dans les autres régions du Québec.

L'enjeu est donc de permettre à toutes les régions du Québec d'accéder à un niveau satisfaisant de développement économique, social et culturel en utilisant au mieux le potentiel humain et physique de chaque territoire. Il s'agit là d'un enjeu qui interpelle l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux dont les interventions ont une incidence sur le développement local et régional ainsi que les principaux partenaires du ministère, soit les CLD, les CRD et les MRC.

## **LA SITUATION PARTICULIÈRE DE CERTAINS MILIEUX RURAUX**

Le monde rural n'est pas homogène. Au-delà de certains traits communs permettant de les identifier, les milieux ruraux sont aussi très diversifiés. Ainsi, bien que présentant certains problèmes liés aux pressions sur l'environnement, à l'exode des jeunes et au vieillissement de leur population, certaines zones rurales constituent des milieux relativement prospères tandis que d'autres traversent des situations souvent difficiles sur le plan économique, social ou démographique. L'exode des jeunes et le vieillissement de la population y sont en effet plus prononcés qu'ailleurs et leur économie est en voie de déstructuration en raison de l'effritement de leur base économique.

## **LA PLACE GRANDISSANTE DES DIMENSIONS SOCIALE ET CULTURELLE DANS LE DÉVELOPPEMENT**

Les nombreuses consultations effectuées ainsi que les études et les rapports produits au cours des dernières années témoignent de la nécessité d'assurer un développement qui intègre les dimensions économique, sociale et culturelle. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes, l'intégration des jeunes, la réduction du décrochage scolaire, la revitalisation des communautés et l'amélioration de la qualité des milieux de vie sont autant de préoccupations qui interpellent non seulement l'État mais toute la société civile. C'est notamment le cas pour les principaux partenaires régionaux et locaux du ministère et, plus particulièrement les CRD, qui ont intégré ce type de préoccupations dans leur plan stratégique.

La prise en compte de la dimension culturelle dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement local et régional revêt également une importance particulière. L'identité culturelle et le sentiment d'appartenance à un territoire peuvent en effet agir comme levier de développement si les stratégies sont conçues en tenant compte de ces réalités. Le respect des cultures locales et régionales constitue en outre un des facteurs déterminants du succès de la démarche partenariale en matière de développement local et régional.

Par ailleurs, même si elles occupent une part croissante des emplois et des postes décisionnels dans la société, les femmes sont encore relativement sous-représentées dans les

instances et les lieux de pouvoir où sont débattus les enjeux du développement local et régional. La hausse de la représentation féminine dans ces instances et une meilleure prise en compte des besoins des femmes font partie des priorités dont le ministère doit tenir compte.

### **UNE ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL MIEUX ADAPTÉE AUX PARTICULARITÉS DE CHAQUE RÉGION**

L'adaptation de l'action aux situations particulières des régions constitue un enjeu important sur le plan du développement local et régional. La prise en considération de la diversité régionale dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux figure en effet parmi les facteurs déterminants de succès dans le processus de développement local et régional. Cet enjeu, au cœur de la Politique de soutien au développement local et régional, pose le défi du partenariat et d'une association plus étroite entre le gouvernement et le milieu à travers les mécanismes qui ont été mis en place par cette politique.

### **UNE OFFRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX SIMPLIFIÉE, AMÉLIORÉE ET PLUS ACCESSIBLE**

L'offre des services de base en région doit être revue et son organisation doit être repensée et simplifiée en misant davantage sur une approche intégrée et axée sur les besoins des citoyens et des entreprises. L'organisation des services en milieu rural, et plus particulièrement dans les régions ressources, pose à cet égard un défi important. Il faudra en effet trouver un équilibre entre les avantages offerts par le regroupement des services dans un même lieu et la poursuite des objectifs d'équité et d'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

## ***FAITS SAILLANTS***

Le rapport annuel 2002-2003 fait référence au plan stratégique 1999-2002 qui a été reconduit pour une année supplémentaire. En effet, les autorités administratives et politiques du ministère ont jugé que les engagements gouvernementaux découlant du Rendez-vous national des régions auraient une importance significative sur les orientations de la planification stratégique. Il a donc été convenu avec le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques et le Secrétariat du Conseil du Trésor de maintenir pour une année additionnelle le plan stratégique 1999-2002.

L'année 2002-2003 a été principalement marquée par l'organisation et la tenue du Rendez-vous national des régions. Mentionnons également la mise en place des projets ACCORD et la signature des pactes ruraux dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

### **LE RENDEZ-VOUS NATIONAL DES RÉGIONS**

C'est en réponse à des demandes formulées par plusieurs régions que le gouvernement a mandaté le ministère d'organiser le Rendez-vous national des régions, qui s'est tenu à Québec, en novembre 2002. Près de 2 300 leaders socio-économiques locaux et régionaux ont participé aux rencontres préparatoires. Les 14 régions participantes ont élaboré 115 propositions visant à favoriser la prospérité économique, à garantir la vitalité de leurs milieux ainsi qu'à accroître leur capacité d'agir sur ceux-ci. À l'issue du Rendez-vous, l'ensemble des participants ont convenu du Plan d'action Québec-Régions précisant les priorités d'actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour les trois prochaines années. Ce plan de travail comprend plus de 225 engagements, dont 197 engagements gouvernementaux. Les participants se sont également entendus pour mettre sur pied un Comité national de suivi présidé par le premier ministre et composé du ministre d'État aux régions et de deux représentants de chacune des dix-sept régions du Québec. La première réunion du comité, qui a eu lieu à Québec le 19 février 2003, a permis de constater que 84 % des engagements étaient déjà amorcés et que 8 % de ceux-ci étaient déjà réalisés.

### **PROJET ACCORD (ACTION CONCERTÉE DE COOPÉRATION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT)**

En avril 2002, le gouvernement décidait de mettre en œuvre le projet ACCORD en partenariat avec la Société générale de financement et confiait au ministère des Régions la coordination des travaux. Le but de ce projet est de positionner les régions du Québec dans des créneaux d'excellence où elles peuvent se démarquer sur l'échiquier nord-américain et mondial de la compétitivité. Le projet, qui implique notamment une forte mobilisation des milieux d'affaires régionaux, a nécessité la mise sur pied d'un Comité régional ACCORD dans chaque région. Un décret gouvernemental légitime celui-ci à signer, au nom de la région, les ententes permettant la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des plans d'action des créneaux d'excellence identifiés comme porteurs d'avenir. Au 31 mars 2003, des ententes de principes avaient été

signées avec les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Mauricie, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, des Laurentides et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## **MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**

La mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, adoptée en décembre 2001, a également constitué un élément marquant des activités du ministère durant l'année 2002-2003. L'ensemble des pactes ruraux (91) entre les MRC ou les territoires équivalents et le gouvernement ont été signés. Des plans de travail découlant des pactes, 86 sur 91 ont été complétés. Le ministère a élaboré, par ailleurs, un document de référence, appelé le *coffret rural*, portant sur les diverses possibilités ouvertes par la Politique nationale de la ruralité et présentant, entre autres, les mesures de soutien et d'accompagnement. Un Secrétariat à l'innovation rurale et un comité interministériel de la ruralité ont également été mis sur pied.

## **BILAN ANNUEL DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT**

En 2002, les mesures d'aide financière gérées par les CLD ont contribué à la création et au maintien de 16 113 emplois de même qu'à la création ou à la consolidation de 1 911 entreprises. Les CLD ont accordé des aides financières totalisant 45,9 M \$ et les projets d'entreprises financés grâce à ces contributions généreront des investissements de près de 478 M \$. Les données indiquent par ailleurs que, de l'ensemble des entreprises aidées entre 1998 et 2001 dans le cadre du Fonds local d'investissement, plus de 81 % de celles-ci étaient toujours en activité au 31 décembre 2002. Pour le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES), ce taux s'établissait à 93,2 %.

## **BILAN DES CONSEILS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT**

Les rapports annuels produits par les CRD présentent les résultats obtenus dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) affecté aux ententes spécifiques et aux projets structurants. En 2002-2003, les engagements totaux du FDR totalisent 16,0 M\$. À ce montant s'ajoutent 50,8 M\$ provenant d'autres ministères et organismes gouvernementaux et 33,5 M\$ provenant d'organismes du milieu pour un grand total de 100,3 M\$ d'investissements générés. Au total, 213 projets structurants ont été soutenus dans le cadre du FDR de même que 33 ententes spécifiques.

## **LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES**

En 2002-2003, le ministère des Régions a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de développement des régions ressources qui, depuis son lancement en 2001, a permis de soutenir 3 029 projets. Ces projets ont généré des investissements totaux de l'ordre de 840 M \$. La Stratégie a permis de créer, de façon temporaire ou permanente, plus de 10 350 emplois en plus d'en maintenir près de 8 350. C'est donc près de 18 700 emplois qui ont été créés ou maintenus depuis 2001.

## **LE DOSSIER DE MURDOCHVILLE**

La municipalité de Murdochville a été durement touchée par la fermeture, le 30 avril 2002, de Fonderie Gaspé, une filiale du groupe Noranda, qui a entraîné la mise à pied de près de 300 travailleurs. Le ministère des Régions a participé activement à l'accompagnement de la population de Murdochville ainsi qu'à l'identification des mesures de relance de l'économie de cette municipalité. Il a assuré la coordination de l'ensemble des interventions gouvernementales visant à mettre en place des mesures particulières de développement ainsi que des mesures transitoires de soutien aux travailleurs de Murdochville. De plus, le ministère a conclu une entente avec Noranda relativement à la cession de bâtiments et d'infrastructures à la Ville en vue de la mise en place d'un parc industriel. Enfin, le ministère a travaillé à la prospection d'investisseurs potentiels.

***PRÉSENTATION  
DES RÉSULTATS***



## ***PRÉSENTATION DES RÉSULTATS***

### **ABRÉGÉ DES RÉSULTATS**

<b>OBJECTIFS ADDITIONNELS AU PLAN STRATÉGIQUE 1999-2003</b>	
<b>Objectif</b>	<b>Résultat</b>
Organiser le Rendez-vous national des régions et établir un plan d'action déterminant de concert avec les régions les priorités de développement pour les trois prochaines années.	Plus de 2 300 leaders socio-économiques ont participé aux rencontres préparatoires régionales tandis que le Rendez-vous national des régions a regroupé près de 350 participants. Le Plan d'action Québec-Régions, fruit de consensus établis lors de l'événement, comprend plus de 225 engagements, dont 197 engagements gouvernementaux. En date du 19 février 2003, 84 % des engagements étaient amorcés et 8 % de ceux-ci étaient déjà réalisés.
Mettre en œuvre la Politique nationale de la ruralité par l'adoption des pactes ruraux et des plans de travail.	L'ensemble des Pactes ruraux (91) entre les MRC ou les territoires équivalents et le gouvernement ont été signés et 86 des 91 plans de travail découlant de ces pactes ont été complétés. Création du Secrétariat à l'innovation rurale et du Comité interministériel de la ruralité.

## PLAN STRATÉGIQUE 1999-2003

Objectif	Cible	Résultat
1. S'assurer que le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) préparé par chaque CLD comporte des objectifs à atteindre en matière de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat.	2002-2003	Tel que mentionné dans le rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Régions, cet objectif a été atteint dès le début de l'année 2001 et les PALEE sont actuellement mis en œuvre.
2. Veiller à ce que le bilan annuel produit par chacun des CLD fasse état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire.	100 %	100 % des bilans produits par les CLD font état des résultats obtenus en matière de création ou de maintien d'emplois et en matière de création ou de consolidation d'entreprise.
3. S'assurer que tous les CLD regroupent ou coordonnent l'ensemble des organismes d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire.	100 %	14 % de ces organismes ont des ententes de services avec les CLD. 82 % de ces organismes ont des relations régulières ou occasionnelles avec les CLD. 4 % de ces organismes n'ont aucune relation avec les CLD.
4. Veiller à ce que les CRD concernés renouvellent leur plan stratégique régional d'ici avril 2003.	2 plans à renouveler	1 plan stratégique sur deux a été renouvelé.
5. S'assurer que le bilan annuel produit par chacun des CRD fasse état des résultats dans le cadre du Fonds de développement régional en ce qui concerne les ententes spécifiques et les projets structurants.	100 %	100 % des bilans produits par les CRD font état des résultats du FDR.
6. S'assurer que tous les CRD et les CLD prennent en compte, dans leur planification respective, les priorités et stratégies en matière d'économie et d'emploi définis dans la stratégie Québec Objectif Emploi, incluant, dans le cas des CLD, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale.	100 %	Tel que mentionné dans le rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Régions, cet objectif a été atteint dès le début de l'année 2001 : 100 % des plans stratégiques des CRD et 100 % des PALEE prennent en compte les priorités et stratégies de Québec Objectif Emploi.
7. Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de 2000-2002, une présence des jeunes sur leur conseil d'administration.	100 %	75 CLD sur 94, soit 80 %, comptent au moins un jeune au sein de leur conseil d'administration. 100 % des CRD comptent au moins un jeune au sein de leur conseil d'administration.

## PLAN STRATÉGIQUE 1999-2003

Objectif	Cible	Résultat
8. S'assurer que le plan d'action des CLD et le plan stratégique des CRD comportent un volet spécifique sur les jeunes.	100 %	95 % des PALEE (89/94) comportent un volet spécifique sur les jeunes. 93 % des plans stratégiques (13/14) comprennent un volet sur les jeunes.
9. Veiller à la mise en place par les CLD de stratégies et de mesures adaptées en vue du suivi et de l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.	100 %	73 % des CLD ont déposé un plan d'action ayant trait au suivi et à l'accompagnement des jeunes promoteurs.
10. Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de 2000-2002, une présence équitable des femmes sur leur conseil d'administration.	100 %	Tous les CLD comptent sur la présence de femmes au sein de leur conseil d'administration. Les femmes représentent 28,1 % des administrateurs. Tous les CRD comptent sur la présence de femmes au sein de leur conseil d'administration. Les femmes représentent 30,2 % des administrateurs.
11. S'assurer que le plan stratégique des CRD comporte un volet spécifique sur la condition féminine.	100 %	Le seul plan stratégique à devoir être adopté au cours de 2002-2003, soit celui de la région Chaudière-Appalaches, ne comportait pas de volet spécifiquement consacré à la condition féminine.
12. Élaborer, d'ici la fin de l'année 2002, un cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD et des CRD en regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement et que ce cadre soit mis en place dans tout le réseau.		Cadre de suivi et d'évaluation élaboré et mis en place en janvier 2001 en ce qui concerne les CLD. Objectif reporté en 2002-2003 en ce qui concerne les CRD. Toutefois, la nouvelle approche de financement des CRD mise de l'avant lors du Rendez-vous national des régions est venue remettre en question les travaux qui avaient été amorcés.
13. Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de consolidation et de diversification de l'économie des régions ressources.	En continu	Depuis son lancement en 2001, une aide gouvernementale de 297 M\$ a permis de soutenir 3 029 projets représentant des investissements totaux de 840 M\$. Ils ont permis de créer ou de maintenir 10 350 emplois.
14. Élaborer et mettre en œuvre, au cours de l'année 2001-2002, une stratégie de développement pour la région du Nord-du-Québec.	-	Tel que mentionné dans le rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Régions, cet objectif a été atteint dès juin 2001 : le gouvernement du Québec rendait publique à ce moment la politique gouvernementale sur le Nord-du-Québec.

## PLAN STRATÉGIQUE 1999-2003

Objectif	Cible	Résultat
15. Assurer la conclusion d'ententes cadres entre le gouvernement et les CRD qui auront renouvelé leur plan stratégique.	1	L'objectif n'a pu être réalisé selon l'échéancier prévu, mais le projet d'entente cadre de la région de Chaudière-Appalaches devrait être adopté au cours de l'année 2003-2004 par le CRD. Le processus décisionnel devant conduire à la signature de l'entente cadre pourra ensuite être enclenché.
16. Veiller à l'adoption par les CRD et les Conférences administratives régionales (CAR) du plan d'action en vue de la mise en œuvre de l'entente cadre dans les six mois suivant sa signature.	2	2 plans d'actions ont été adoptés.
17. Favoriser la conclusion d'ententes spécifiques et plus particulièrement celles qui sont prévues dans les ententes cadres de développement.	100 % des ententes spécifiques prévues à l'entente cadre signées à l'échéance	33 ententes spécifiques ont été conclues en 2002-2003. 23 des 183 ententes spécifiques prévues aux ententes cadres (12,6 %) ont été conclues en 2002-2003. 10 autres ententes ont été conclues en 2002-2003.
18. Assurer, d'ici avril 2002, la réalisation par chacune des CAR d'un bilan régional des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi.	14	L'objectif de réalisation par chacune des CAR d'un bilan régional des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi a été modifié en vue de l'arrimer aux bilans des plans d'action de l'entente cadre. Les bilans seront réalisés selon le rythme d'échéance de ces plans d'action.
19. Développer et maintenir, au cours de 2000-2002, les arrimages requis avec les ministères et organismes gouvernementaux dont les actions ont des incidences sur le développement local et régional.	En continu	Quatre mécanismes mis en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Conférence administrative à l'action régionale et territoriale (CAART);</li> <li>✚ Comité interministériel sur le suivi du Rendez-vous national des régions;</li> <li>✚ Comité interministériel sur l'action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD);</li> <li>✚ Comité interministériel sur la ruralité.</li> </ul>

## PLAN STRATÉGIQUE 1999-2003

Objectif	Cible	Résultat
20. Réaliser, d'ici la fin de l'année 2003, trois expériences pilotes sur la simplification, l'amélioration et l'harmonisation de l'offre des services gouvernementaux en région.	Réalisation de 2 expériences pilotes	2 expériences pilotes sont en cours de réalisation.

## RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE

En 2002, le ministère des Régions a procédé au renouvellement de son plan 1999-2002 et à l'élaboration d'un nouveau cycle de sa planification stratégique 2002-2005. Les événements entourant le Rendez-vous national des régions l'ont cependant obligé à retarder d'un an l'adoption de ce nouveau plan.

En effet, les autorités administratives et politiques du ministère ont jugé que les engagements gouvernementaux découlant du Rendez-vous national des régions auraient une importance significative sur les orientations de la planification stratégique. Il a donc été convenu avec le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques et le Secrétariat du Conseil du Trésor de reconduire pour une année additionnelle le plan stratégique 1999-2002.

Il est à noter que le ministère a déposé, comme il s'était engagé le faire auprès du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques et du Secrétariat du Conseil du Trésor, le plan stratégique 2003-2006 qui résulte à la fois de la vaste opération de mobilisation et de réflexion du Rendez-vous national des régions et de la consultation du personnel qu'il a menée à l'interne. Toutefois, le plan stratégique 2003-2006 n'a pas été adopté en raison de l'intégration du ministère des Régions au ministère du Développement économique et régional.

Le ministère s'est toutefois donné deux objectifs additionnels pour l'année 2002-2003 à l'effet d'organiser le Rendez-vous national des Régions et de mettre en œuvre la Politique nationale de la ruralité. Le plan stratégique 1999-2002, autour duquel s'articulent les actions du ministère, comporte deux orientations et cinq axes:

**Orientation 1 :** Contribuer à la mise en place de mesures favorisant un développement durable sur l'ensemble du territoire québécois

*Axe 1 : Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel*

*Axe 2 : Élaboration et mise en œuvre de stratégies en vue de favoriser et de soutenir le développement des territoires en difficulté*

**Orientation 2 :** Assurer l'harmonisation des interventions gouvernementales en matière de développement local et régional et leur adaptation aux spécificités locales et régionales

*Axe 1 : Accentuation de la démarche de régionalisation de l'action gouvernementale*

*Axe 2 : Renforcement de la concertation de l'action des ministères et organismes gouvernementaux en matière de développement local et régional*

*Axe 3 : Développement de nouveaux modes d'organisation et de prestation des services gouvernementaux en région*

## DOSSIERS MAJEURS EN AJOUT AU PLAN STRATÉGIQUE 1999-2002

Le ministère des Régions a été mobilisé durant l'exercice 2002-2003 par trois dossiers majeurs, soit le Rendez-vous national des régions, le projet ACCORD et la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité. Puisque ces éléments ne figuraient pas dans la planification stratégique 1999-2002, ils font ici l'objet d'une présentation distincte.

### Le Rendez-vous national des régions

Bien que la situation économique du Québec ait été globalement très bonne en 2002 et qu'il y ait eu des progrès dans toutes les régions au cours des dernières années, plusieurs régions ont manifesté de l'inquiétude par rapport à leur avenir ainsi que le désir de faire le point sur les défis qu'il leur faudra relever (transformation du marché du travail, nouvelles exigences en matière de formation, exode des jeunes, vieillissement de la population).

C'est donc pour répondre à cet appel des régions que le gouvernement du Québec a convié les leaders socio-économiques des régions ressources et des régions centrales au Rendez-vous national des régions. Cet exercice de concertation, dont l'organisation a été confiée au ministère des Régions, s'est déroulé de mai à novembre 2002 et s'est conclu par la tenue, à Québec, d'un événement majeur, les 12, 13 et 14 novembre 2002.

Près de 2 300 leaders socio-économiques locaux et régionaux ont participé aux rencontres préparatoires régionales entre mai et septembre 2002. Ces discussions ont été structurées autour de trois thèmes, soit la prospérité économique, la vitalité des milieux et la capacité des régions d'agir sur leur développement. Durant les mois de septembre et octobre, les 14 régions participantes ont déposé 115 propositions de développement, fruit de consensus obtenus dans chacune des régions.

Sur la base des propositions reçues, le ministère des Régions a élaboré le document qui a servi de base aux délibérations lors du Rendez-vous national des régions, *le Cahier des propositions régionales*.

L'événement de novembre a regroupé près de 600 personnes provenant de tous les milieux régionaux et nationaux. Devant l'importance des discussions, l'Assemblée nationale a suspendu ses travaux pendant 2 jours afin de permettre aux parlementaires de prendre part aux débats.

À l'issue du Rendez-vous, les régions participantes et le gouvernement ont convenu du *Plan d'action Québec-Régions* qui précise les priorités d'actions à mettre en œuvre pour les trois prochaines années. Ce plan de travail comprend plus de 225 engagements, dont 197 engagements gouvernementaux.

Les participants se sont également entendus pour mettre sur pied un Comité national de suivi présidé par le premier ministre et composé du ministre d'État aux régions et de deux représentants de chacune des dix-sept régions du Québec.

Un premier bilan, déposé à la première réunion de ce comité national, le 19 février 2003, a permis de constater que 84 % des engagements étaient amorcés et que 8 % de ceux-ci étaient déjà réalisés.

## Le projet ACCORD

En avril 2002, le gouvernement mettait sur pied le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) en partenariat avec la Société générale de financement et il confiait au ministère des Régions la coordination des travaux. Ce projet vise à construire, sur l'ensemble du territoire québécois, des systèmes productifs régionaux, compétitifs sur les plans nord-américain et mondial, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence dans chacune des régions du Québec.

La constitution de comités régionaux est l'un des aspects les plus novateurs et les plus structurants du projet. Dans chaque région, le comité régional ACCORD regroupe des acteurs reconnus pour leur créativité, leur esprit entrepreneurial, leur capacité à collaborer et leurs qualités de rassembleurs : des entrepreneurs privés essentiellement, mais aussi des entrepreneurs civiques (universités, centres de recherche, etc.). La mobilisation des gens d'affaires et le réseautage au sein de ceux-ci leur permettent de se donner une lecture commune de leur secteur d'activité, de son potentiel, de ses forces et de ses faiblesses. C'est ainsi que peuvent être définis une stratégie de développement à long terme ainsi qu'un plan d'action comportant des objectifs mesurables. Le comité régional ACCORD est légitimé par un décret gouvernemental pour signer, au nom de la région, les ententes permettant la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des plans d'action de chacun des créneaux d'excellence. Une équipe constituée de trois personnes à Québec et d'un professionnel attiré spécifiquement au projet ACCORD dans chaque bureau régional du ministère appuie les travaux de ces comités régionaux. Un secrétariat national de coordination composé de représentants du ministère et de la Société générale de financement du Québec (SGF) se rencontre régulièrement pour superviser le déroulement du projet et la contribution de la firme de consultants engagée pour supporter les travaux des comités régionaux. Le ministère préside aussi un comité interministériel chargé de coordonner la contribution des ministères et organismes du gouvernement du Québec au projet.

Six régions ont conclu et signé leur entente de principe en 2002-2003 : l'Abitibi-Témiscamingue (novembre 2002), le Bas-Saint-Laurent (décembre 2002), la Mauricie (décembre 2002), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (décembre 2002), les Laurentides (janvier 2003) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (février 2003). Au 31 mars 2003, les régions de la Côte-Nord et du Centre-du-Québec étaient en attente de la signature de leur entente de principe.

L'identification de créneaux d'excellence dans l'entente de principe a permis d'enclencher près d'une dizaine d'études de tendances, d'opportunités et d'étalonnage international et d'entamer le développement de stratégie et de plan d'action pour chacun des créneaux d'excellence. Cette étape vise à développer une vision d'avenir du créneau et des objectifs à long terme (sur 10 ou 15 ans), de bâtir une stratégie de mise en œuvre et de préparer un plan d'action (0 à 5 ans) comportant des projets concrets de développement.

Outre les huit régions déjà mentionnées, les autres ont, pour la plupart, bien entamé leurs travaux menant à l'identification de leurs créneaux d'excellence et prévoient être en mesure de conclure leur entente de principe au cours des prochains mois.

## Mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité

En décembre 2001, le gouvernement du Québec adoptait la première Politique nationale de la ruralité. Par cette politique, le gouvernement offrait aux 91 MRC concernées les moyens de se mobiliser et d'entreprendre une corvée de développement rural. Une somme de 90 M\$ a été allouée à la mise en œuvre des pactes ruraux dont la gestion a été confiée aux MRC. De plus, une quarantaine de mesures complètent l'appui du gouvernement aux milieux ruraux. Ces mesures sont gérées par différents ministères et organismes. Pour assurer la mise en œuvre de la politique, le ministère a été appuyé par le comité des partenaires de la ruralité composé de représentants de Solidarité rurale du Québec, de la FQM, de l'ACLDQ et de l'ARQ.

Selon l'échéancier arrêté, au 31 mars 2003, les 91 pactes ruraux étaient signés avec les 91 MRC concernées. En ce qui concerne les plans de travail découlant des pactes, 86 des 91 plans prévus ont été adoptés par les MRC. Dans le cas des 4 MRC rurales de l'Outaouais, le délai encouru s'explique par le fait qu'elles liaient la signature de leur pacte rural à la résolution d'une demande régionale sur le financement de la Société de diversification économique de l'Outaouais. Dans le cas de la MRC de l'Assomption, le délai est lié à la réorganisation des territoires municipaux.

Le montant des engagements 2002-2003 du ministère à l'égard des pactes ruraux est de 13,6 M\$. Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'initiative de portée nationale, 14 projets ont été acceptés et engagés pour un montant total de 442 302 \$. Huit projets ont été acceptés dans le cadre de la mesure de Soutien aux produits du terroir, pour des engagements totalisant 200 000 \$.

Par ailleurs, un Secrétariat à l'innovation rurale a été mis sur pied au sein du ministère et il a participé, en collaboration avec les partenaires de la ruralité, à l'élaboration d'un processus de reddition de comptes qui a aussi impliqué la Fédération québécoise des municipalités, représentant les MRC.

Le Secrétariat a déposé un rapport sur le maintien de l'école de village, lequel prône la mise en place d'un mécanisme de consultation et de concertation entre les divers intervenants impliqués (commissions scolaires, municipalités, parents et ministère de l'éducation).

Le ministère a élaboré, par ailleurs, un document de référence, appelé le *coffret rural*. Ce document, destiné aux MRC, aux agents ruraux et aux autres intervenants locaux, présente les diverses possibilités ouvertes par la Politique nationale de la ruralité : mesures de soutien, accompagnement, identification des personnes-ressources afin de supporter les initiatives des collectivités rurales.

De plus, un comité interministériel de la ruralité a été mis sur pied afin de suivre la mise en œuvre des 57 mesures et engagements inscrits à la Politique nationale de la ruralité. Le comité doit également faire état des actions entreprises pour moduler les politiques et programmes afin de tenir compte des réalités propres aux milieux ruraux. Des 57 mesures et engagements de la Politique nationale de la ruralité, 29 ont déjà été réalisés ou amorcés.

## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 1999-2002

### Orientation stratégique 1

Contribuer à la mise en place de mesures favorisant un développement durable sur l'ensemble du territoire québécois.

**Axe d'intervention 1** Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel.

#### La contribution des centres locaux de développement

Les CLD offrent des services de première ligne en matière d'accompagnement ou de soutien technique ou financier aux entrepreneurs, et ce, en accordant une attention particulière au développement de l'entrepreneuriat jeunesse et des entreprises d'économie sociale. Ils ont également pour mandat d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) sur un horizon de trois ans. Ce plan d'action constitue l'outil qui permet aux CLD de mobiliser et d'inscrire les communautés locales dans une démarche concertée permettant de dégager une vision commune du développement et de favoriser la cohérence des actions des intervenants en matière d'économie et d'emploi. À cette fin, les CLD doivent s'assurer que leur plan d'action comporte des objectifs à atteindre en termes de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat.

#### **Objectif 1**

S'assurer que le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) préparé par chaque CLD comporte des objectifs à atteindre en termes de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat.

*Tel que mentionné dans le rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Régions, cet objectif a été atteint dès le début de l'année 2001 et les PALEE sont actuellement mis en œuvre.*

En vertu de l'entente de gestion conclue entre le CLD, la MRC et le ministère des Régions, le CLD doit déposer au ministre des Régions un rapport annuel d'activités. À cette fin, les CLD doivent s'assurer que ce bilan annuel fasse état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire.

## Objectif 2

Veiller à ce que le bilan annuel produit par chacun des CLD fasse état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire.

Indicateur	Cible (2002-2003)	Résultat (2002-2003)
Nombre de bilans produits comportant les données requises en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat/ nombre de CLD	100 %	100 % des bilans produits par les CLD font état des résultats obtenus en matière de création ou de maintien d'emplois et en matière de création ou de consolidation d'entreprises.

En 2002, les trois mesures d'aide financière gérées par les CLD, soit le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES) et le Fonds Jeunes promoteurs (FJP), ont contribué à la création et au maintien de 16 113 emplois de même qu'à la création ou à la consolidation de 1 911 entreprises.

Les CLD ont accordé des aides financières totalisant 45,9 M \$ et les projets d'entreprises financés grâce à ces contributions généreront des investissements de près de 478 M \$.

	Retombées des mesures gérées par les CLD sur les emplois, les entreprises et les investissements en 2002								
	Emplois			Entreprises			Investissements		
	Créés	Maintenus	Total	Créées	Consolidées	Total	Contributions des CLD	Autres	Total
FLI	3 338	6 473	9 811	282	482	764	31 096 379 \$	262 992 926 \$	294 089 305 \$
FDEES	1 256	3 317	4 573	156	328	484	9 746 996 \$	89 430 436 \$	99 177 432 \$
FJP	1 729	n.a.	1 729	663	n.a.	663	5 024 898 \$	79 558 224 \$	84 583 122 \$
<b>Total</b>	<b>6 323</b>	<b>9 790</b>	<b>16 113</b>	<b>1 101</b>	<b>810</b>	<b>1 911</b>	<b>45 868 273 \$</b>	<b>431 981 586 \$</b>	<b>477 849 859 \$</b>
Moyenne /CLD (94 CLD)	67	104	171	12	9	20	487 960 \$	4 595 549 \$	5 083 509 \$

Les données obtenues des CLD indiquent par ailleurs que 81,3 % des entreprises aidées dans le cadre du FLI entre 1998 et 2001 étaient toujours en activité au 31 décembre 2002. Pour le FDEES, le taux de survie des entreprises aidées entre 1998 et 2001 s'établit par ailleurs à 93,2 %.

**État de situation (taux de survie) au 31 décembre 2002 des entreprises aidées financièrement par les CLD entre 1998 et 2001 dans le FLI et dans le FDEÉS**

Région	FLI		FDEÉS	
	Nombre d'entreprises aidées 1998-2001	Taux de survie	Nombre d'entreprises aidées 1998-2001	Taux de survie
Bas-Saint-Laurent	204	83,3%	146	93,8%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	163	81,6%	124	95,2%
Mauricie	168	79,8%	114	93,0%
Estrie	112	77,7%	61	88,5%
Outaouais	63	81,0%	84	86,9%
Abitibi-Témiscaminque	79	75,9%	95	92,6%
Côte-Nord	60	70,0%	53	94,3%
Nord-du-Québec	13	69,2%	20	95,0%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	63	85,7%	56	100,0%
Chaudière-Appalaches	147	83,7%	109	94,5%
Lanaudière	88	78,4%	76	89,5%
Laurentides	136	90,4%	82	86,6%
Montérégie	316	80,4%	180	97,2%
Centre-du-Québec	182	81,9%	47	93,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1794</b>	<b>81,3%</b>	<b>1247</b>	<b>93,2%</b>

La création ou la consolidation d'emplois ou d'entreprises de même que la simplification des structures de soutien à l'entrepreneuriat constituent des engagements très importants devant être pris par les CLD. À cet égard, les CLD ont pour mandat de regrouper ou de coordonner les autres structures existantes sur leur territoire de manière à constituer un guichet multiservices d'aide à l'entrepreneuriat.

### Objectif 3

S'assurer que tous les CLD regroupent ou coordonnent l'ensemble des organismes d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire.

Indicateur	Cible (2002-2003)	Résultat (2002-2003)
Nombre d'organismes coordonnés par le CLD/ nombre d'organismes présents sur le territoire  Nombre d'organismes intégrés par le CLD/ nombre d'organismes présents sur le territoire	100 %	+ 14 % de ces organismes ont des ententes de services avec les CLD  + 82 % de ces organismes ont des relations régulières ou occasionnelles avec les CLD  + 4 % de ces organismes n'ont aucune relation avec les CLD

En 2002, les CLD ont identifié 300 organismes non gouvernementaux en activité sur leur territoire et offrant des services de soutien technique ou financier auprès de l'entrepreneuriat local. Les services offerts par ces organismes sont très diversifiés, constituent des services de première ligne et sont dispensés par des organismes oeuvrant à l'échelle locale.

Les données obtenues des CLD pour l'année 2002 indiquent que 43 de ces organismes (14 %) ont des ententes de services avec les CLD. Par ailleurs, 246 organismes (82 %) ont des relations régulières ou occasionnelles avec les CLD, afin que leurs activités s'harmonisent. Enfin, 11 organismes identifiés (4 %) n'ont aucune relation avec les CLD.

Il est difficilement envisageable que les CLD puissent intégrer ou coordonner l'ensemble des organismes d'aide à l'entrepreneuriat. En effet, plusieurs des organismes présents sur le territoire offrent des services de deuxième ligne et interviennent au niveau régional dans d'autres domaines complémentaires se situant à l'extérieur du champ d'action du CLD.

	Les relations des CLD avec les autres organismes du milieu	
	Nombre	%
Organismes intégrés ou coordonnés	43	14,3 %
Relations régulières ou occasionnelles	246	82,0 %
Aucune relation	11	3,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>100,0 %</b>

## La contribution des conseils régionaux de développement

Le plan stratégique élaboré par le CRD de chaque région met à contribution l'ensemble des intervenants concernés dans le développement économique, culturel et social de la région. Il établit, pour un horizon de cinq ans, les axes et les priorités de développement de la région en tenant compte des grandes orientations gouvernementales.

### Objectif 4

Veiller à ce que les CRD concernés renouvellent leur plan stratégique régional d'ici avril 2003.

Indicateur	Cible (2002-2003)	Résultat (2002-2003)
Nombre de CRD ayant renouvelé leur plan stratégique	2 plans à renouveler	1/2

Au cours de l'exercice 2002-2003, le CRD de la région de Chaudière-Appalaches a adopté son plan stratégique de sorte, qu'au 31 mars 2003, treize des quatorze CRD relevant de la responsabilité du ministère des Régions avaient renouvelé leur plan stratégique.

Pour différentes considérations liées notamment aux négociations des ententes Cris et Inuits et à la préparation du Rendez-vous national des régions qui s'est tenu à l'automne 2002, le CRD de la région Nord-du-Québec n'a pas été en mesure de renouveler son plan stratégique selon l'échéancier prévu.

### Objectif 5

S'assurer que le bilan annuel produit par chacun des CRD fasse état des résultats dans le cadre du Fonds de développement régional en ce qui concerne les ententes spécifiques et les projets structurants.

Indicateur	Cible (2002-2003)	Résultat (2002-2003)
Nombre de bilans produits comportant les données requises sur la présentation des résultats dans le cadre du Fonds de développement régional/ Nombre de CRD	100 %	100 % des bilans produits par les CRD font état des résultats du FDR

Tous les rapports annuels produits par les CRD présentent les résultats obtenus dans le cadre du Fonds de développement régional affecté aux ententes spécifiques ou aux projets structurants.

En 2002-2003, les engagements totaux du FDR totalisent 16,0 M\$. À ce montant s'ajoutent 50,8 M\$ provenant d'autres ministères et organismes gouvernementaux et 33,5 M\$ provenant d'organismes du milieu pour un grand total de 100,3 M\$ d'investissements générés.

**Source de financement des ententes spécifiques par région  
pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003**

Région	Nombre de projets	FDR	Ministères	Partenaires	Valeur totale
Bas-Saint-Laurent	3	185 000 \$	1 177 700 \$	174 500 \$	1 537 200 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	1 709 651 \$	6 789 808 \$	5 757 331 \$	14 256 790 \$
Mauricie	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Etrie <sup>1</sup>	2	595 000 \$	1 077 250 \$	351 296 \$	2 023 546 \$
Outaouais	3	45 000 \$	1 260 000 \$	1 055 000 \$	2 360 000 \$
Abitibi-Témiscamingue	5	2 180 000 \$	6 170 000 \$	2 253 000 \$	10 603 000 \$
Côte-Nord	1	150 000 \$	230 000 \$	0 \$	380 000 \$
Nord-du-Québec	3	120 000 \$	1 896 666 \$	0 \$	2 016 666 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	352 000 \$	316 500 \$	225 000 \$	893 500 \$
Chaudière-Appalaches	1	230 000 \$	820 000 \$	1 049 727 \$	2 099 727 \$
Lanaudière	1	450 000 \$	550 000 \$	0 \$	1 000 000 \$
Laurentides	1	150 000 \$	375 000 \$	0 \$	525 000 \$
Montérégie	3	599 000 \$	1 944 250 \$	301 000 \$	2 844 250 \$
Centre-du-Québec	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>6 765 651 \$</b>	<b>22 607 174 \$</b>	<b>11 166 854 \$</b>	<b>40 539 679 \$</b>

**Source de financement des projets structurants par région  
pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003**

Région	Nombre de projets	FDR	Ministères	Partenaires	Valeur totale
Bas-Saint-Laurent	6	645 348 \$	2 252 714 \$	1 330 850 \$	4 228 912 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Mauricie	21	401 550 \$	965 320 \$	935 563 \$	2 302 433 \$
Etrie	12	614 467 \$	3 266 150 \$	2 507 380 \$	6 387 997 \$
Outaouais	23	838 773 \$	2 500 398 \$	1 845 095 \$	5 184 266 \$
Abitibi-Témiscamingue	29	873 316 \$	1 424 237 \$	1 419 780 \$	3 717 333 \$
Côte-Nord	4	370 261 \$	1 507 193 \$	352 904 \$	2 230 358 \$
Nord-du-Québec	8	234 750 \$	159 730 \$	1 348 352 \$	1 742 832 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	48	1 604 090 \$	8 066 781 \$	1 983 395 \$	11 654 266 \$
Chaudière-Appalaches	10	967 949 \$	5 374 238 \$	5 570 485 \$	11 912 672 \$
Lanaudière	9	388 264 \$	530 556 \$	940 583 \$	1 859 403 \$
Laurentides	8	239 105 \$	176 500 \$	118 020 \$	533 625 \$
Montérégie	17	985 098 \$	357 626 \$	546 650 \$	1 889 374 \$
Centre-du-Québec	18	1 070 260 \$	1 651 070 \$	3 434 218 \$	6 155 548 \$
<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	<b>9 233 231 \$</b>	<b>28 232 513 \$</b>	<b>22 333 275 \$</b>	<b>59 799 019 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>246</b>	<b>15 998 882 \$</b>	<b>50 839 687 \$</b>	<b>33 500 129 \$</b>	<b>100 338 698 \$</b>

**NOTE:** Les CRD des régions de Montréal et de Laval relèvent de la responsabilité du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Le CRD de la région de la Capitale-Nationale relève du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

(1) Une entente enregistrée à la région de l'Etrie associe également les régions Chaudière-Appalaches, Montérégie et Centre-du-Québec.

## LA PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS ET STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES PAR LES PARTENAIRES RÉGIONAUX ET LOCAUX DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

Le ministère doit s'assurer que la contribution de ses partenaires s'inscrive à l'intérieur des priorités et des stratégies gouvernementales. Trois sujets font plus particulièrement l'objet de préoccupations à cet égard. Il s'agit de l'arrimage avec la stratégie de développement économique *Québec Objectif Emploi*, de l'insertion des jeunes à la société québécoise ainsi que de l'équité entre les hommes et les femmes. Pour ce faire, le ministère a fixé certains objectifs précis à ses partenaires.

### Objectif 6

S'assurer que tous les CRD et les CLD prennent en compte, dans leur planification respective, les priorités et stratégies en matière d'économie et d'emploi définies dans la stratégie *Québec Objectif Emploi*, incluant, dans le cas des CLD, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale.

*Tel que mentionné dans le rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Régions, cet objectif a été atteint dès le début de l'année 2001 : 100 % des plans stratégiques des CRD et 100 % des PALEE prennent en compte les priorités et stratégies de Québec Objectif Emploi.*

## La participation des jeunes à la société québécoise

Les CLD et les CRD ont été invités à faire une place aux jeunes au sein de leur conseil d'administration, à intégrer un volet « jeunes » dans leur Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) et leur planification stratégique régionale, à élaborer, dans le cas particulier des CLD, des stratégies et des mesures adaptées de suivi et d'accompagnement des jeunes désireux de se lancer en affaires.

Les jeunes (35 ans et moins) représentaient 9,1 % des membres des conseils d'administration des CLD en 2002, soit le même taux qu'en 2001. Quant aux CRD, ce taux s'établit à 11,8 %. Tous les CRD se sont assurés d'une présence de jeunes au sein de leur conseil d'administration en 2002-2003. Toutefois, 19 CLD ne comptent aucun jeune sur leur conseil d'administration.

### Objectif 7

Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de 2000-2002, une présence des jeunes sur leur conseil d'administration.

Indicateurs	Cible 2002-2003	Résultats 2002-2003
Présence de jeunes sur les conseils d'administration des CLD	100 %	75 CLD sur 94, soit 80 %, comptent au moins un jeune au sein de leur conseil d'administration
Présence de jeunes sur les conseils d'administration des CRD	100 %	100 % des CRD comptent au moins un jeune au sein de leur conseil d'administration

**Présence des jeunes au sein des conseils  
d'administration des CLD au 31 mars 2003**

Région	Nombre de jeunes	Nombre total d'administrateurs	%
Bas-Saint-Laurent	21	145	14,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	81	8,6 %
Mauricie	10	105	9,5 %
Estrie	6	143	4,2 %
Outaouais	4	69	5,8 %
Abitibi-Témiscamingue	7	70	10,0 %
Côte-Nord	7	94	7,4 %
Nord-du-Québec	7	49	14,3 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	79	15,2 %
Chaudière-Appalaches	19	164	11,6 %
Lanaudière	7	110	6,4 %
Laurentides	8	140	5,7 %
Montérégie	21	274	7,7 %
Centre-du-Québec	11	87	12,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>1610</b>	<b>9,1 %</b>

**Présence des jeunes au sein des conseils d'administration  
des CRD au 31 mars 2003**

Région	Nombre de jeunes	Nombre total d'administrateurs	%
Bas-Saint-Laurent	4	56	7,1 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	36	5,6 %
Mauricie	2	17	11,8 %
Estrie	1	48	2,1 %
Outaouais	2	48	4,2 %
Abitibi-Témiscamingue	10	58	17,2 %
Côte-Nord	5	53	9,4 %
Nord-du-Québec	9	37	24,3 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4	43	9,3 %
Chaudière-Appalaches	25	54	46,3 %
Lanaudière	6	57	10,5 %
Laurentides	3	59	5,1 %
Montérégie	3	62	4,8 %
Centre-du-Québec	2	34	5,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>662</b>	<b>11,8 %</b>

<b>Évolution de la présence des jeunes au sein du conseil d'administration des CLD</b>	
<b>Année</b>	<b>%</b>
1998	9,4 %
1999	10,0 %
2000	9,6 %
2001	9,1 %
2002	9,1 %

<b>Évolution de la présence des jeunes au sein du conseil d'administration des CRD</b>	
<b>Année</b>	<b>%</b>
1998-1999	n.d.
1999-2000	n.d.
2000-2001	n.d.
2001-2002	6,3 %
2002-2003	11,8 %

## Objectif 8

S'assurer que le plan d'action des CLD et le plan stratégique des CRD comportent un volet spécifique sur les jeunes.

Indicateurs	Cible 2002-2003	Résultats 2002-2003
Nombre de plans d'action comportant un volet spécifique sur les jeunes / Nombre total de plans d'action	CLD 100 %	95 % des PALEE (89/94) comportent un volet spécifique sur les jeunes
Nombre de plans stratégiques comportant un volet spécifique sur les jeunes / Nombre total de plans stratégiques	CRD 100 %	93 % des plans stratégiques (13/14) comprennent un volet sur les jeunes

Au total, 95 % des PALEE adoptés par les CLD comportent un volet spécifique traitant des jeunes promoteurs. On y retrouve habituellement un diagnostic de la situation de même qu'un certain nombre de priorités d'action ou d'objectifs reliés spécifiquement au soutien et au développement de l'entrepreneuriat jeunesse. Dans les PALEE qui ne comportent pas de volet spécifique « jeune promoteur », on observe toutefois que cette dimension est présente sans faire l'objet d'une rubrique spéciale. En ce qui concerne les CRD, 93 % des plans stratégiques comportent aussi un volet spécifique sur les jeunes. Dans les régions où ce volet est absent du plan stratégique, le ministère s'est assuré de l'inclure à l'entente cadre.

## Objectif 9

Veiller à la mise en place par les CLD de stratégies et de mesures adaptées en vue du suivi et de l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

Indicateurs	Cible (2002-2003)	Résultat (2002-2003)
Nombre de CLD ayant déposé un plan d'action ayant trait au suivi et à l'accompagnement des jeunes promoteurs <sup>1</sup>	100 %	Selon le rapport 2002-2003 de l'ACLDQ, 73 % des CLD ont déposé un plan d'action ayant trait au suivi et à l'accompagnement des jeunes promoteurs.

<sup>1</sup> Afin de mieux suivre l'objectif, le ministère utilise cet indicateur en remplacement de l'indicateur inscrit dans la planification stratégique : « budget consacré aux mesures de suivi et d'accompagnement des jeunes promoteurs/ budget total aux CLD ».

Le suivi et l'accompagnement des entreprises, notamment celles des jeunes entrepreneurs, font partie des services de base offerts par tous les CLD. Les jeunes entrepreneurs, soit les personnes de 35 ans et moins, représentent une part importante de leur clientèle.

En 2002, les CLD ont traité 22 310 dossiers d'entreprises. Pour ce faire, ils ont transigé avec 33 637 entrepreneurs dont on estime à plus de 13 000 (40 %) le nombre de jeunes entrepreneurs.

En 2002-2003, le ministère a octroyé à l'Association des centres locaux de développement (ACLDQ) une somme de 2 M\$ pour la mise en place, auprès des CLD, de stratégies et de mesures de suivi et d'accompagnement des jeunes promoteurs. La contribution financière qui leur est accordée leur permet de faire un suivi des jeunes entrepreneurs, soit sous forme de services conseils individualisés, d'interventions de parrainage avec des entrepreneurs expérimentés ou d'interventions de maillage avec les réseaux d'éducation et de formation. En 2002-2003, c'est 73 % des CLD qui ont reçu des sommes à cette fin.

Selon le rapport 2002-2003 de l'ACLDQ, 2 163 entreprises ont bénéficié de services conseils individualisés et 654 ont bénéficié d'interventions d'accompagnement.

## L'équité entre les hommes et les femmes

En 1997, le gouvernement introduisait un volet particulier à sa *Politique en matière de condition féminine* en publiant un document intitulé *La place des femmes dans le développement des régions (5<sup>e</sup> orientation)*. Ce volet de la politique, dont la responsabilité de mise en œuvre a été confiée au ministère des Régions, comporte deux axes : le premier concerne la représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales et le second vise la prise en compte de la réalité et des intérêts des femmes par ces mêmes instances.

Des attentes particulières ont été signifiées aux CLD et aux CRD en matière de représentation équitable entre les hommes et les femmes au sein de leur conseil d'administration respectif.

### Objectif 10

Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de l'année 2002-2003, une présence équitable des femmes sur leur conseil d'administration.

Indicateurs	Cible 2002-2003	Résultats 2002-2003
Présence de femmes sur les conseils d'administration des CLD	100 %	Tous les CLD comptent sur la présence de femmes au sein de leur conseil d'administration. Les femmes représentent 28,1 % des administrateurs.
Présence de femmes sur les conseils d'administration des CRD	100 %	Tous les CRD comptent sur la présence de femmes au sein de leur conseil d'administration. Les femmes représentent 30,2 % des administrateurs.

Les CLD et les CRD assurent une présence significative de femmes au sein de leur conseil d'administration. Au 31 décembre 2002, les femmes représentaient 28,1 % des membres des conseils d'administration des CLD sous la responsabilité du ministère des Régions. Quant aux CRD, le taux s'établissait à 30,2 %. Soulignons à cet égard que le ministère des Régions n'a pas de contrôle sur la nomination des membres du conseil d'administration de ces organismes compte tenu que leur élection se fait via le processus des collèges électoraux. Toutefois, l'on observe que la présence des femmes sur les conseils d'administration des CLD et des CRD en 2003 est en nette progression par rapport à la situation qui prévalait en 1998.

<b>Présence des femmes au sein des conseils d'administration des CLD au 31 décembre 2002</b>			
<b>Région</b>	<b>Nombre de femmes</b>	<b>Nombre total d'administrateurs</b>	<b>%</b>
Bas-Saint-Laurent	39	145	26,9 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	24	81	29,6 %
Mauricie	33	105	31,4 %
Estrie	39	143	27,3 %
Outaouais	22	69	31,9 %
Abitibi-Témiscamingue	20	70	28,6 %
Côte-Nord	25	94	26,6 %
Nord-du-Québec	12	49	24,5 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16	79	20,3 %
Chaudière-Appalaches	45	164	27,4 %
Lanaudière	29	110	26,4 %
Laurentides	38	140	27,1 %
Montérégie	77	274	28,1 %
Centre-du-Québec	34	87	39,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>1610</b>	<b>28,1 %</b>

<b>Présence des femmes au sein des conseils d'administration des CRD au 31 mars 2003</b>			
<b>Région</b>	<b>Nombre de femmes</b>	<b>Nombre total d'administrateurs</b>	<b>%</b>
Bas-Saint-Laurent	17	56	30,4 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	13	36	36,1 %
Mauricie	8	17	47,1 %
Estrie	10	48	20,8 %
Outaouais	18	48	37,5 %
Abitibi-Témiscamingue	26	58	44,8 %
Côte-Nord	10	53	18,9 %
Nord-du-Québec	9	37	24,3 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	43	14,0 %
Chaudière-Appalaches	15	54	27,8 %
Lanaudière	13	57	22,8 %
Laurentides	21	59	35,6 %
Montérégie	22	62	35,5 %
Centre-du-Québec	12	34	35,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>	<b>662</b>	<b>30,2 %</b>

<b>Évolution de la présence des femmes au sein du conseil d'administration des CLD</b>	
<b>Année</b>	<b>%</b>
1998	25,3 %
1999	25,6 %
2000	26,9 %
2001	26,6 %
2002	28,1 %

<b>Évolution de la présence des femmes au sein du conseil d'administration des CRD</b>	
<b>Année</b>	<b>%</b>
1998-1999	20,0 %
1999-2000	20,0 %
2000-2001	25,0 %
2001-2002	27,1 %
2002-2003	30,2 %

Les CRD doivent intégrer la préoccupation d'équité entre les hommes et les femmes lors du renouvellement de leurs plans stratégiques régionaux et de la négociation des ententes cadres qui en découleront.

### Objectif 11

S'assurer que le plan stratégique des CRD comporte un volet spécifique sur la condition féminine.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultats 2002-2003
Nombre de plans stratégiques comportant un volet spécifique sur la condition féminine / Nombre total de plans stratégiques	100 %	0/1

Le seul plan stratégique devant être adopté en 2002-2003 est celui de la région Chaudière-Appalaches. Il ne comporte pas de volet spécifiquement consacré à la condition féminine, mais le ministère des Régions s'est assuré qu'un tel volet sera inclus dans le projet d'entente cadre actuellement en préparation.

## LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES CRD ET DES CLD

Le ministère doit s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics confiés à ses partenaires par des formules de contrôle a posteriori permettant une plus grande marge de manœuvre des intervenants.

L'objectif vise à élaborer et à mettre en place, d'ici la fin de l'année 2002, un cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD et des CRD au regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement et voir à ce que ce cadre soit mis en place dans tout le réseau.

### Objectif 12

Élaborer, d'ici la fin de l'année 2002, un cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD et des CRD en regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement et que ce cadre soit mis en place dans tout le réseau.

*Tel que mentionné dans le rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Régions, en ce qui concerne les CLD, le cadre de suivi et d'évaluation a été élaboré et mis en place en 2001-2002.*

*En ce qui concerne les CRD, l'objectif avait été reporté en 2002-2003. Toutefois, les engagements pris par le gouvernement à l'égard des CRD dans le plan d'action Québec-Régions, adopté lors du Rendez-vous national des régions tenu à l'automne 2002, ont obligé le ministère à revoir son approche. Les modalités de financement des CRD ont en effet été modifiées de façon substantielle, avec la mise en place d'une enveloppe globale, et les règles de gestion du Fonds de développement régional ont également été assouplies. Les travaux qui avaient été amorcés en vue de la mise en place du cadre d'évaluation et de suivi ont donc dû être repris sur la base de nouveaux paramètres de sorte que le ministère n'a pas été en mesure de rencontrer l'objectif qu'il s'était fixé.*

## **Axe d'intervention 2**

**Élaboration et mise en œuvre de stratégies en vue de favoriser et de soutenir le développement des territoires en difficulté.**

### **MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES**

En collaboration avec les ministères concernés, le ministère des Régions doit procéder à la mise en œuvre d'une stratégie visant à consolider et à diversifier l'économie des régions ressources et à accélérer la création d'emplois durables sur ces territoires. Cette stratégie, qui s'adresse à 7 régions, comporte des mesures de renforcement à court terme ainsi que des interventions à moyen terme en vue de la mise en place de conditions favorables à la diversification de l'économie de ces régions. Le ministère des Régions est responsable de la mise en œuvre des mesures budgétaires.

#### **Objectif 13**

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions ressources.

<b>Indicateur</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats</b>
Mise en œuvre de la stratégie	En continu	 3 029 projets soutenus.  Investissements de 840 M\$.  Aide gouvernementale de 297 M\$.  18 700 emplois créés ou maintenus.

Depuis le début de la mise en œuvre de la Stratégie, annoncée dans le cadre du *Discours sur le budget 2001-2002*, 3 029 projets ont été soutenus. Ces projets, qui ont bénéficié d'une aide gouvernementale de 297 M\$, ont généré des investissements totaux de l'ordre de 840 M\$. La Stratégie a permis de créer, de façon temporaire ou permanente, plus de 10 350 emplois en plus d'en maintenir près de 8 350. C'est donc près de 18 700 emplois qui ont été créés ou maintenus.

**Stratégie de développement économique des régions ressources  
Bilan des projets soutenus au 31 mars 2003**

Région	Nombre de projets soutenus	Aide financière accordée (M \$)	Investissements totaux (M \$)	Emplois		
				Créés		Maintenus
				Permanents	Temporaires	
Bas-Saint-Laurent	625	58,2	183,2	1 243	229	1 466
Saguenay–Lac-Saint-Jean	386	59,0	135,4	853	1 166	1 077
Mauricie	614	36,3	99,9	741	775	1 021
Abitibi-Témiscamingue	608	45,7	171,7	1 159	781	2 489
Côte-Nord	244	26,8	58,0	135	371	645
Nord-du-Québec	182	33,0	61,3	19	619	976
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	370	38,1	130,7	830	1 143	674
<b>TOTAL</b>	<b>3 029</b>	<b>297,0</b>	<b>840,1</b>	<b>4 980</b>	<b>5 376</b>	<b>8 347</b>
				<b>10 356</b>		

## ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC

La région administrative du Nord-du-Québec a été créée en 1987.

En 1998, en conclusion des travaux de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire sur le développement de la région du Nord-du-Québec, la nécessité de mieux adapter l'action du gouvernement à la réalité du Nord-du-Québec fut reconnue. Le ministère des Régions a reçu le mandat d'évaluer la pertinence pour le gouvernement de se doter d'un énoncé de stratégie de développement pour la région du Nord-du-Québec.

### Objectif 14

Élaborer et mettre en œuvre, au cours de l'année 2001-2002, une stratégie de développement pour la région du Nord-du-Québec.

*Tel que mentionné dans le Rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Régions, la Politique de développement du Nord-du-Québec a été adoptée en avril 2001.*

*Au même moment, le gouvernement du Québec lançait la Stratégie de développement économique des régions ressources. Pour le Nord-du-Québec, 101 M\$ étaient voués au développement socio-économique du territoire. Cette stratégie constitue le premier jalon de la mise en œuvre de la Politique de développement du Nord-du-Québec.*

*Cette stratégie a été établie pour une période de cinq ans. Ainsi, au 31 mars 2003, 33 M\$ ont été engagés par les différentes mesures de la Stratégie. Ce montant a permis des investissements totaux de 61 M\$ et la création ou le maintien de 1 614 emplois.*

*De plus, la signature le 7 février 2002 de la Paix des Braves ainsi que celle de l'entente Sanarrutik, le 9 avril 2002, contribueront à la mise en œuvre de la Politique de développement du Nord-du-Québec.*

## Orientation stratégique 2

**Assurer l'harmonisation des interventions gouvernementales en matière de développement local et régional et leur adaptation aux spécificités locales et régionales**

### **Axe d'intervention 1    Accentuation de la démarche de régionalisation de l'action gouvernementale**

La Politique de soutien au développement local et régional confère une place privilégiée aux ententes cadres de développement comme outils de partenariat entre le gouvernement et les régions. Ces ententes, d'une durée de cinq ans, permettent de traduire sous forme d'engagement mutuel la contribution du gouvernement et de la région à la réalisation des axes et des priorités de développement du plan stratégique régional. Le ministère doit faciliter la conclusion de nouvelles ententes cadres entre le gouvernement et les CRD sur la base des plans stratégiques et veiller à l'arrimage entre les priorités gouvernementales et celles de la région.

#### **Objectif 15**

Assurer la conclusion d'ententes cadres entre le gouvernement et les CRD qui auront renouvelé leur plan stratégique.

<b>Indicateur</b>	<b>Cible 2002-2003</b>	<b>Résultats 2002-2003</b>
Nombre d'ententes cadres signées/ Nombre de plans stratégiques renouvelés	1	0/1

En 2002-2003, une seule région était visée par cet objectif, soit la région de Chaudière-Appalaches. L'objectif n'a pu être réalisé selon l'échéancier prévu, mais le projet d'entente cadre de la région de Chaudière-Appalaches devrait être adopté au cours de l'année 2003-2004 par le CRD. Le processus décisionnel devant conduire à la signature de l'entente cadre pourra ensuite être enclenché.

Certains événements, et plus particulièrement les travaux menés en région en vue de la tenue du Rendez-vous national des régions qui s'est tenu à l'automne 2002, figurent parmi les facteurs pouvant expliquer le retard constaté.

Le ministère doit en outre assurer la coordination interministérielle requise au sein de la Conférence administrative régionale (CAR) en vue de la préparation des plans d'action pour la mise en œuvre de chaque entente cadre. Dans le but de renforcer cet outil de partenariat, le gouvernement a en effet prévu que chaque entente cadre devait être complétée, pendant sa durée de cinq ans, par deux plans d'action venant préciser les actions à entreprendre et les moyens d'action appropriés en vue de sa mise en œuvre.

### **Objectif 16**

Veiller à l'adoption par les CRD et les Conférences administratives régionales (CAR) du plan d'action en vue de la mise en œuvre de l'entente cadre dans les six mois suivant sa signature.

<b>Indicateur</b>	<b>Cible 2002-2003</b>	<b>Résultats 2002-2003</b>
Nombre de plans d'action adoptés dans les délais impartis/ Nombre d'ententes cadres signées	2	2

Les deux plans d'action qui devaient être adoptés en 2002-2003 l'ont été dans les délais fixés. Ce sont les plans d'action de la région de Lanaudière et de la Montérégie.

## Objectif 17

Favoriser la conclusion d'ententes spécifiques et plus particulièrement celles qui sont prévues dans les ententes cadres de développement.

Indicateur	Cible (2002-2003)	Résultat (2002-2003)
<p>Nombre d'ententes spécifiques conclues/ Nombres d'objets potentiels d'ententes spécifiques figurant dans les ententes cadres</p> <p>Nombre additionnel d'ententes spécifiques conclues</p>	<p>100 % des ententes spécifiques prévues à l'entente cadre signées à l'échéance<sup>1</sup></p>	<p>✚ 33 ententes spécifiques ont été conclues en 2002-2003.</p> <p>✚ 23 des 183 ententes spécifiques prévues aux ententes cadres (12,6 %) ont été conclues en 2002-2003.</p> <p>✚ 10 autres ententes spécifiques ont été conclues en 2002-2003.</p>

<sup>1</sup> Les ententes cadres sont d'une durée de 5 ans.

Les ententes spécifiques, conclues entre le CRD et les ministères et organismes gouvernementaux, permettent d'adapter les interventions de l'État aux spécificités régionales et elles favorisent la participation des milieux régionaux au processus décisionnel et à la gestion d'activités gouvernementales.

Les ententes spécifiques peuvent découler soit d'une initiative régionale liée aux priorités de développement fixées dans l'entente cadre, soit d'une initiative du ministère de régionaliser certains de ses services ou activités en y associant les milieux régionaux.

Ententes spécifiques, par région en 2002-2003					
Régions	Nombre d'ententes spécifiques prévues à l'entente cadre	Nombre d'ententes spécifiques prévues à l'entente cadre et conclues depuis sa signature	Nombre d'ententes spécifiques prévues à l'entente cadre conclues en 2002-2003	Autres ententes spécifiques conclues en 2002-2003	Nombre d'ententes conclues en 2002-2003
Bas-Saint-Laurent	11	4	3	0	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	31	10	5	2	7
Mauricie	11	6	0	0	0
Estrie	10	3	1	0	1
Outaouais	23	5	3	0	3
Abitibi-Témiscamingue	19	8	4	1	5
Côte-Nord	12	5	1	0	1
Nord-du-Québec	n.a.	n.a.	0	3	3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	19	5	2	1	3
Chaudière-Appalaches	n.a.	n.a.	0	1	1
Lanaudière	13	1	1	0	1
Laurentides	14	1	1	0	1
Montérégie	11	3	2	1	3
Centre-du-Québec	9	1	0	0	0
Estrie - Chaudière-Appalaches - Centre-du-Québec - Montérégie	n.a.	n.a.	n.a.	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>52</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>33</b>

## **Axe d'intervention 2**

### **Renforcement de la concertation de l'action des ministères et organismes gouvernementaux en matière de développement local et régional**

Un grand nombre de ministères et d'organismes jouent un rôle important en matière de développement local et régional. Il y a donc nécessité d'une collaboration et d'une concertation étroites entre les actions des uns et des autres pour assurer un développement efficace et durable.

Le ministère doit s'assurer que les conférences administratives régionales (CAR), dont il assume la présidence, effectuent périodiquement un bilan de l'ensemble des activités gouvernementales dans leur région en matière d'économie et d'emploi.

#### **Objectif 18**

Assurer, d'ici avril 2002, la réalisation par chacune des CAR d'un bilan régional des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi.

*Tel que mentionné dans le rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Régions, cet objectif a été reporté et modifié dans le plan stratégique 2002-2005, lequel n'a pas adopté en raison de la reconduction pour une année additionnelle du plan stratégique 1999-2002.*

La nécessité d'assurer une plus grande harmonisation de l'action gouvernementale en matière de développement local et régional se pose également au palier national. Le ministère a un rôle central en cette matière en raison de son association à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales touchant le développement local et régional et du rôle consultatif qu'il pouvait jouer dans ce domaine.

## Objectif 19

Développer et maintenir, au cours de 2000-2002, les arrimages requis avec les ministères et organismes gouvernementaux dont les actions ont des incidences sur le développement local et régional.

Indicateurs	Cible 2002-2003	Résultats 2002-2003
Nombre et nature des arrimages mis en place	En continu	Quatre mécanismes mis en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Conférence administrative à l'action régionale et territoriale (CAART);</li> <li>✚ Comité interministériel sur le suivi du Rendez-vous national des régions;</li> <li>✚ Comité interministériel sur l'action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD);</li> <li>✚ Comité interministériel sur la ruralité.</li> </ul>

Des mécanismes de coordination et de concertation interministériels ont été mis en place pour assurer la réalisation des grandes priorités ministérielles au cours de la dernière année.

La **Conférence administrative à l'action régionale et territoriale (CAART)** a été créée afin d'assurer la concertation et l'harmonisation interministérielles de l'action gouvernementale sur l'ensemble du territoire dans ses dimensions économique, sociale et culturelle. Présidée par le secrétaire général du gouvernement, elle réunit les sous-ministres des principaux ministères concernés par le développement local et régional. Pour réaliser ses mandats, la CAART s'appuie sur trois comités interministériels :

- le **Comité interministériel sur le suivi du Rendez-vous national des régions** a été mis en place à la suite du Rendez-vous national des régions. Le comité regroupe les sous-ministres adjoints aux opérations régionales des ministères concernés par le développement local et régional. Les travaux du comité ont permis de réaliser les arrimages et le suivi nécessaires à la mise en œuvre des engagements et des mesures ayant fait l'objet de consensus au Rendez-vous ainsi que de proposer des solutions sur les sujets à propos desquels des consensus n'ont pu se dégager;

- le **Comité interministériel sur l'action concertée de coopération régionale de développement** (ACCORD) s'est réuni à neuf reprises depuis sa création. Ces rencontres ont permis notamment d'apporter de l'information sur la démarche ACCORD en cours dans chacune des régions. Ces rencontres ont aussi assuré la participation des ministères au processus d'identification des créneaux d'excellence, au développement des stratégies et des plans d'action de chacun des créneaux d'excellence, et ce, en soutien aux comités régionaux ACCORD;
- le **Comité interministériel sur la ruralité** a été mis en place afin d'assurer la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité. Les sous-ministres adjoints qui siègent à ce comité ont convenu notamment de faire le suivi des 57 engagements ainsi que de faciliter la modulation des mesures inscrites dans la Politique nationale de la ruralité pour une meilleure prise en compte des milieux ruraux.

### **Axe d'intervention 3      Développement de nouveaux modes d'organisation et de prestation des services gouvernementaux en région**

La réforme introduite par la *Loi sur l'administration publique* est centrée sur l'amélioration de la qualité des services à la population. Les réflexions menées dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme ont notamment porté sur la question de l'amélioration de l'offre des services gouvernementaux en région et sur la pertinence d'expérimenter de nouveaux modes de prestation de services dans la perspective d'une plus grande accessibilité et d'une simplification des services de base à la population et aux entreprises.

Le ministère des Régions, de concert avec les CAR de certaines régions, doit expérimenter de nouveaux modes de prestation de services gouvernementaux. Dans cette démarche, il doit porter une attention particulière aux moyens de partager plus efficacement les ressources entre les ministères et les organismes concernés.

#### **Objectif 20**

Réaliser, d'ici la fin de l'année 2003, trois expériences pilotes sur la simplification, l'amélioration et l'harmonisation de l'offre des services gouvernementaux en région

<b>Indicateur</b>	<b>Cible 2002-2003</b>	<b>Résultats 2002-2003</b>
Nombre d'expériences pilotes réalisées/ Nombre d'expériences pilotes prévues	Réalisation de 2 expériences pilotes	2 expériences pilotes sont en cours de réalisation

Tel que mentionné dans le rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Régions, le projet de la région du Bas-Saint-Laurent n'a pas été retenu par le comité interministériel puisqu'un projet similaire avait déjà été amorcé au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le projet de la région de l'Estrie regroupe 13 volets. En 2001-2002, les travaux reliés à 5 de ceux-ci ont été enclenchés, soit l'harmonisation des enquêtes, la vulgarisation du processus judiciaire, la mise en opération d'un portail régional mixte, l'octroi de formation aux employeurs et la mise en place d'un intranet régional. En 2002-2003, les efforts se sont poursuivis en vue d'achever la mise en place des mesures amorcées l'année précédente. L'une de ces mesures, soit la mise en place d'un intranet régional, n'a cependant pu être réalisée. Par ailleurs, le ministère n'a pas été en mesure d'aborder les autres volets de l'expérience pilote en raison d'un manque de ressources et des coûts associés à la mise en œuvre de ces volets.

Le projet de la région de la Mauricie comporte pour sa part trois volets axés sur l'implantation d'un centre régional de services gouvernementaux, le déploiement de l'offre de services régionaux au palier local et l'implantation du portail régional mixte. Le projet d'implantation d'un centre régional de services gouvernementaux a dû toutefois être de nouveau reporté en raison d'un manque de financement. Le portail régional mixte a été réalisé, mais le volet portant sur le déploiement de l'offre de services régionaux au palier local n'a pu être finalisé.

## **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS**

### **RAPPEL DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS**

La *Déclaration de services aux citoyens* témoigne de l'engagement du ministère des Régions à offrir des services adaptés aux réalités des régions. Le ministère s'engage donc à :

#### **Au regard du service à la clientèle :**

- assurer un accès facile à ses services, notamment par la présence de bureaux régionaux dans chacune des régions administratives du Québec sous sa responsabilité;
- offrir un service courtois et respectueux en privilégiant une prestation de service personnalisée;
- fournir des informations et des renseignements clairs et concis;
- maintenir une prestation de service pendant les heures d'ouverture régulières;
- traiter avec diligence toute demande de renseignement.

#### **Au regard des programmes et des mesures d'aide financière pour le développement local et régional :**

- simplifier les formalités administratives de ses programmes en exigeant uniquement les informations pertinentes;
- faire preuve de transparence dans le processus d'analyse des demandes en rendant accessibles les critères d'admissibilité aux programmes et mesures et en répondant aux demandes concernant l'état d'avancement d'un dossier;
- assurer la protection des renseignements personnels en limitant l'accès aux seules personnes pour qui ces informations sont requises dans l'exercice de leurs fonctions;
- veiller à assurer un traitement rapide des dossiers en informant les personnes concernées de la décision dans un délai de 30 jours ouvrables à compter du moment où la demande est complète et conforme;
- assurer la disponibilité d'une personne compétente pour faciliter la présentation des demandes d'aide financière.

## **Au regard des publications officielles du ministère :**

- rendre disponibles les publications officielles à ses bureaux régionaux et à partir de son site Web;
- assurer la fiabilité des données contenues dans ses publications en se référant à des bases de données détenues par des organismes reconnus.

## **Les résultats**

Pour répondre aux objectifs de sa déclaration de services aux citoyens, le ministère a amélioré, au cours de l'année 2002-2003, l'accès à la documentation et aux informations sur les activités, programmes et études reliés au développement local et régional. Il a développé les contenus du site Web du ministère qui sont accessibles aux citoyens, aux entreprises et aux organismes. De plus, il a mis en ondes un site Web spécialement consacré au Rendez-vous national des régions. Particulièrement dans le cadre de cet événement, le ministère a produit et diffusé des études et des bilans sur les régions s'appuyant sur des banques de données fiables. Concernant le volet des plaintes, le ministère a procédé à la mise en place sur son site Web d'une interface permettant aux citoyens et aux clients de formuler des demandes, suggestions, plaintes ou commentaires.

Le ministère a en outre mis en application des mesures de diffusion des documents officiels dans chaque bureau régional. Il s'est également assuré de limiter au strict nécessaire la requête d'information en matière de renseignements personnels dans les dossiers soumis pour aide financière en vertu de ses mesures et programmes.

***UTILISATION  
DES RESSOURCES***



# ***UTILISATION DES RESSOURCES***

## **LES RESSOURCES HUMAINES**

Au 31 mars 2003, l'effectif total autorisé du ministère des Régions s'établissait à 181 ETC, dont 163 ETC réguliers. Cet effectif était réparti équitablement entre le personnel œuvrant au siège social et celui des quatorze directions régionales.

Au cours de la dernière année budgétaire, le service des ressources humaines a procédé à la dotation de 47 postes réguliers et recruté 13 employés occasionnels. Ces mouvements de personnel ont touché 33 % de l'effectif total du ministère.

Afin de répondre aux objectifs du plan d'action sur le rajeunissement de la fonction publique québécoise, 23 des employés recrutés en cours d'année par le ministère étaient âgés de 35 ans et moins et, de ce nombre, 14 étaient de nouveaux employés de la fonction publique. Des efforts particuliers ont par ailleurs été consacrés au chapitre de la formation et de l'intégration de ce nouveau personnel.

Le ministère a permis à 7 de ses employés d'adhérer au Programme d'aménagement du temps de travail, répondant ainsi aux objectifs du plan gouvernemental de conciliation «travail-famille». Cela porte à 12 le nombre d'employés qui bénéficient de ce programme.

Sur le plan de la formation et du conseil aux employés, le ministère a consacré au-delà de 1% de sa masse salariale à la formation et au perfectionnement de son personnel, répondant ainsi aux objectifs fixés par la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*. Le ministère s'est doté en cours d'année d'une politique de développement des compétences en vue de maximiser la contribution des employés à la réalisation de la mission du ministère et de maintenir leur intérêt pour l'amélioration et la diversification de leurs compétences.

Enfin, le ministère a conclu une entente de services avec des professionnels spécialisés dans le domaine de l'aide aux employés (PAE) afin de répondre aux besoins de ses employés qui vivent des difficultés professionnelles et personnelles. Au cours de la dernière année, environ 8% de son personnel a bénéficié de tels services.

## **LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

Pour l'année 2002-2003, le ministère a réalisé des dépenses réelles de 157,4 M\$ et des investissements de 26,1 M\$ (annexe 2).

Rappelons que le ministère a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional avec ses deux partenaires majeurs, soit les CLD et les CRD. Le ministère a alloué aux CLD une somme de 42,9 M\$ pour assumer, d'une part, leurs dépenses de fonctionnement et celles reliées à l'embauche des agents ruraux et, d'autre part, les programmes visant la création et le développement d'entreprises par des jeunes promoteurs ainsi que le développement d'entreprises d'économie sociale. Le ministère a accordé des prêts aux CLD totalisant 23,9 M\$ en vertu de la mesure Fonds local d'investissement (FLI), lesquels sont

assortis d'une provision pour créances douteuses de 7,2 M\$. Quant aux CRD, l'allocation de 10,8 M\$ a servi à assumer leurs dépenses de fonctionnement, l'aide consentie aux centres de la petite enfance ainsi que les intérêts du Fonds d'aide à l'entreprise. Dans le cadre de ce dernier programme, les pertes se sont élevées à 1,5 M\$. De plus, la dépense 2002-2003 du Fonds de développement régional totalise 18,6 M\$ pour l'ensemble des régions administratives du Québec.

Le ministère a de plus géré différentes mesures :

- 33,7 M\$ pour la Stratégie de développement économique des régions ressources et le Plan de relance de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- 16,7 M\$ pour les mesures favorisant le développement rural;
- 1,38 M\$ pour les dépenses de fonctionnement des Fonds régionaux de solidarité;
- 4,7 M\$ pour le Fonds conjoncturel de développement;
- 7,3 M\$ pour l'Appui à la restructuration de l'économie de la Municipalité régionale de comté Le Bas-Richelieu;
- 0,85 M\$ pour l'organisme *Projet Place aux Jeunes inc.*

La Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO) a bénéficié d'une subvention de 1,5 M\$ afin de poursuivre le financement des projets dans le cadre du Fonds relatif aux mesures d'appui.

Le ministère a consacré 23,3 M\$ pour sa gestion interne et 0,4 M\$ pour ses immobilisations.

L'augmentation des dépenses de 13,6 M\$ pour l'exercice 2002-2003 par rapport à 2001-2002 s'explique principalement par la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, la poursuite de la Stratégie de développement économique des régions ressources, la mise en place du projet ACCORD et les dépenses liées au Rendez-vous national des régions.

Par ailleurs, l'écart de l'ordre de 13,4 M\$ entre les crédits votés au ministère et les dépenses de l'exercice financier 2002-2003 provient des ajustements apportés à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties et de la diminution du montant de pertes dans le cadre du programme Fonds d'aide aux entreprises.

## **LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Au cours de l'année 2002-2003, le ministère a apporté plusieurs améliorations à ses systèmes informatiques déjà existants. Plus particulièrement, l'année a été caractérisée par la refonte du site Internet du ministère, l'installation de l'infrastructure technologique supportant l'organisation du Rendez-vous national des régions, l'amélioration de la sécurité des applications ministérielles et la refonte de l'Intranet. Dans tous les cas, le ministère a maintenu son orientation Web, ce qui fait en sorte que les applications développées sont facilement utilisables par l'ensemble des employés et par tous les partenaires sans coûts additionnels.

L'année 2002-2003 aura été marquée par la consolidation des actifs informationnels et l'application de règles de sécurité plus sévères qui répondent mieux aux enjeux du ministère. C'est ainsi que le système d'exploitation de l'ensemble des postes de travail a été mis à niveau pour répondre à ces impératifs.

## **LES RESSOURCES MATÉRIELLES**

La nomination d'un ministre délégué aux Affaires autochtones et responsable de la mise en application des mesures de la politique de développement du Nord-du-Québec et son rattachement administratif au ministère des Régions ont nécessité l'aménagement de son cabinet dans des nouveaux locaux et l'organisation d'un environnement fonctionnel doté d'équipements appropriés.

De plus, l'événement majeur qu'a constitué le Rendez-vous national des régions a requis la mise en place, sur le site d'Expo-Cité, d'un site d'accueil et de services en mesure de répondre aux besoins d'un événement de cette envergure, cela sur le plan des équipements, des outils de communication, de l'audio-visuel, de l'installation des liens informatiques et des services d'accueil.

La coordination du soutien logistique, le support conseil en matière contractuelle, le suivi et la coordination des installations ainsi que la fourniture des équipements à l'équipe en charge de ce projet ont également requis la présence sur les lieux, tout au cours de l'événement, de représentants du service des ressources matérielles.



***AUTRES EXIGENCES  
RÉGLEMENTAIRES***



## ***AUTRES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES***

### **L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Au cours de l'année 2002-2003, le ministère des Régions a traité 18 demandes de documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Au total, 13 requérants ont eu accès aux documents demandés, les autres requêtes portant sur des documents en cours de décision ou sur des documents contenant des informations à portée nominative.

Sur le plan de la protection des renseignements personnels, les interventions conseil auprès des gestionnaires ont été réalisées pour assurer l'application des dispositions de la loi, particulièrement dans les domaines de la gestion des ressources humaines (séparation des dossiers médicaux des dossiers d'employés) et au niveau de l'application des programmes d'aide financière du ministère concernant des promoteurs individuels. Des interventions de sensibilisation ont été effectuées dans le cadre de la gestion des programmes et mesures gérés directement par le ministère afin de traiter confidentiellement les informations contenues dans les dossiers.

Enfin, conformément au programme du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, le ministère a appliqué des dispositions visant l'amélioration de la sécurité dans la protection des renseignements nominatifs en procédant à un examen des droits d'accès du personnel dans ses différentes unités administratives et au niveau des activités de gestion.

### **LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION**

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, certains éléments du programme de francisation demandé par l'Office québécois de la langue française ont été négociés avec les ministères. Ces négociations portaient plus particulièrement sur l'achat et l'utilisation de logiciels en langue française plutôt qu'en anglais.

Par ailleurs, une entente a été conclue avec la même direction ainsi qu'avec le Service des ressources matérielles pour que les inscriptions sur les produits, manuels et documents acquis par le ministère soient toutes en français, cela pour veiller au respect du volet linguistique de la Politique sur les marchés publics de l'Office québécois de la langue française.

## **L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ**

Le programme gouvernemental d'accès à l'égalité vise à accroître la présence des anglophones, des autochtones, des membres de communautés culturelles, des femmes et des personnes handicapées dans la fonction publique québécoise pour assurer ainsi une meilleure représentation des diverses composantes de la société québécoise. Un objectif annuel d'embauche de 25 % s'applique à l'intention de ces groupes cibles. Le ministère des Régions souscrit à cet objectif. La structure régionalisée du ministère occasionne toutefois certaines difficultés notamment au regard de la disponibilité de candidats sur la liste appartenant à ces groupes-cibles et intéressés à occuper un emploi en région. Le ministère recherche des solutions adaptées lui permettant de corriger cette situation.

À ce titre, au cours de l'année 2002-2003, le ministère a tenu un concours de recrutement visant à pourvoir des emplois en région et ouvert aux individus provenant de toutes les régions administratives du Québec. Lors de cette évaluation, trois (3) anglophones, une (1) personne s'étant identifiée comme membre d'une communauté culturelle et seize (16) femmes ont pu se qualifier sur la liste de déclaration d'aptitudes comptant quarante (40) personnes.

De plus, le ministère a accueilli deux étudiants stagiaires appartenant à des communautés culturelles.

## **SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

L'exigence relative au suivi des recommandations du Vérificateur général ne s'applique pas puisque la dernière vérification auprès du ministère des Régions remonte à l'exercice 2000-2001.

***ANNEXES***



# ANNEXE 1

## FINANCEMENT DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT 2002-2003

Contribution du ministère des Régions							
Région	Fonctionnement	Économie sociale	Jeunes promoteurs	Fonds local d'investissement	Agents ruraux	Total	Contribution municipale
Bas-Saint-Laurent	2 536 244 \$	756 825 \$	338 609 \$	1 985 466 \$	200 000 \$	5 817 144 \$	1 314 872 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 414 491 \$	530 517 \$	203 080 \$	1 501 305 \$	120 000 \$	4 769 393 \$	1 750 706 \$
Mauricie	1 506 847 \$	688 286 \$	186 697 \$	1 949 693 \$	120 000 \$	4 451 523 \$	1 683 102 \$
Estrie	1 777 105 \$	602 019 \$	262 025 \$	917 106 \$	120 000 \$	3 678 255 \$	3 415 910 \$
Outaouais	1 396 121 \$	667 591 \$	192 227 \$	1 509 384 \$	100 000 \$	3 865 323 \$	1 482 046 \$
Abitibi-Témiscamingue	1 502 912 \$	389 517 \$	242 392 \$	6 244 487 \$	100 000 \$	8 479 308 \$	1 136 253 \$
Côte-Nord	1 595 803 \$	426 207 \$	186 649 \$	358 064 \$	120 000 \$	2 686 723 \$	611 603 \$
Nord-du-Québec	767 098 \$	234 428 \$	62 557 \$	162 259 \$	60 000 \$	1 286 342 \$	339 627 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 891 090 \$	504 971 \$	324 328 \$	1 004 663 \$	140 000 \$	3 865 052 \$	651 281 \$
Chaudière-Appalaches	2 446 528 \$	830 585 \$	434 923 \$	1 112 517 \$	180 000 \$	5 004 553 \$	1 829 003 \$
Lanaudière	1 248 307 \$	745 552 \$	225 445 \$	1 216 053 \$	120 000 \$	3 555 357 \$	1 913 813 \$
Laurentides	1 653 012 \$	825 483 \$	385 639 \$	1 930 129 \$	140 000 \$	4 934 263 \$	2 412 135 \$
Montérégie	3 308 272 \$	2 071 364 \$	850 489 \$	2 302 860 \$	200 000 \$	8 732 985 \$	4 534 206 \$
Centre-du-Québec	929 884 \$	596 831 \$	153 401 \$	1 676 508 \$	100 000 \$	3 456 624 \$	2 086 686 \$
<b>TOTAL</b>	<b>24 973 714 \$</b>	<b>9 870 176 \$</b>	<b>4 048 461 \$</b>	<b>23 870 494 \$</b>	<b>1 820 000 \$</b>	<b>64 582 845 \$</b>	<b>25 161 243 \$</b>



# ANNEXE 2

## BUDGET 2002-2003

### PROGRAMME 01 Mesures de soutien au développement local et régional

Description détaillée des éléments du programme	Crédits modifiés 2002-2003 (000\$)	Dépenses/ investissements 2002-2003 (000\$)	Dépenses/ investissements 2001-2002 (000\$)
<b>Élément 1 : Gestion interne et soutien</b> Cet élément regroupe les frais d'administration du ministère des Régions et vise à coordonner et à diriger les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des affaires régionales.	23 105,4 \$	23 300,1 \$	19 207,2 \$
<b>Élément 2 : Mesures de soutien au développement local et régional gérées par les partenaires</b> Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Famille et Enfance</li> <li>✦ Fonctionnement des conseils régionaux de développement (CRD)</li> <li>✦ Fonds d'aide à l'entreprise (FAE)</li> <li>✦ Fonctionnement et économie sociale (CLD)</li> <li>✦ Volet jeunes (CLD)</li> <li>✦ Consolidation des entreprises en économie sociale (CLD)</li> <li>✦ Plan de relance de la MRC du Bas-Richelieu</li> <li>✦ Mesures de soutien à la ruralité</li> <li>✦ Place aux jeunes</li> <li>✦ Affectation à un fonds spécial</li> </ul>	92 103,4 \$	91 878,2 \$	86 055,1 \$
<b>Élément 3 : Mesures de soutien au développement local et régional gérées par le ministère</b> Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Fonds conjoncturel de développement (FCD)</li> <li>✦ Fonds régionaux de solidarité (FRS)</li> <li>✦ Entrepreneurship jeunesse</li> <li>✦ Provision pour créances douteuses (crédits permanents)</li> </ul>	13 336,5 \$	8 543,7 \$	17 655,0 \$
<b>Élément 4 : Provision pour augmenter, avec l'approbation du conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement régional</b> Cette provision a pour objectif de permettre un assouplissement de la gestion financière en favorisant des réaménagements budgétaires par des transferts de fonds d'un élément de programme à un programme d'un ministère pour des projets de développement régional. Ces aménagements peuvent également consister à rapatrier des fonds déjà transférés à un ministère pour les redistribuer à un autre ministère maître d'œuvre dont l'urgence des projets et la capacité sont démontrées.	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
<b>Élément 5 : Plan de développement des régions ressources</b> Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Fonds de diversification économique (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)</li> <li>✦ Appui à la réalisation de projets sectoriels (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)</li> <li>✦ Fonds de création d'emplois municipaux (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)</li> <li>✦ Appui à la réalisation de l'entente cadre (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)</li> <li>✦ Stratégie de développement économique des régions ressources</li> </ul>	33 889,2 \$	33 663,7 \$	20 909,9 \$
<b>Sous-total des dépenses</b>		157 385,7 \$	143 827,2 \$
<b>Moins amortissement</b>	528,0 \$	546,7 \$	516,1 \$
<b>Sous-total des crédits avant investissements</b>	161 906,5 \$	156 839,0 \$	143 311,1 \$
<b>Plus investissements :</b>			
Prêts, placements et avances	32 243,7 \$	25 633,8 \$	27 475,9 \$
✦ Gestion interne et soutien			
✦ Fonds local d'investissement (FLI)			
✦ Pertes du Fonds d'aide à l'entreprise (FAE)			
Immobilisations	620,0 \$	420,0 \$	830,3 \$
<b>Crédits totaux</b>	194 770,2 \$	182 892,8 \$	171 617,3 \$
<b>* Moins :</b>			
CRÉDITS PERMANENTS	7 149,7 \$	8 642,1 \$	10 327,4 \$
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) et			
Loi sur l'administration financière, (L.Q. 2000, c.15)			
Éléments 01 et 03			
<b>Crédits votés</b>	187 620,5 \$	174 250,7 \$	161 289,9 \$





*ANNEXE 3*

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
(note 1)**

**ÉTATS FINANCIERS  
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE  
31 MARS 2003**



**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

**RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003**

<b>Revenus</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
Contribution du gouvernement du Québec	<u>18 578 996 \$</u>	<u>16 234 127 \$</u>
<b>Dépenses</b>		
Subventions octroyées (note 3)	18 226 061 \$	15 885 917 \$
Traitements et avantages sociaux	350 191 \$	331 035 \$
Frais de déplacement	-	695 \$
Honoraires professionnels et frais administratifs	2 400 \$	-
Frais de communication	344 \$	1 157 \$
Loyer	-	12 240 \$
Amortissement des immobilisations	<u>-</u>	<u>3 083 \$</u>
	<u>18 578 996 \$</u>	<u>16 234 127 \$</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses et excédent à la fin</b>	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**  
**BILAN**  
**AU 31 MARS 2003**

<b>Actif</b>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu	23 498 620 \$	22 546 270 \$
Immobilisations (note 4)	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
	<u>23 498 620 \$</u>	<u>22 546 270 \$</u>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Subventions à payer	2 469 052 \$	1 137 921 \$
Créditeurs et frais courus (note 5)	<u>9 029 \$</u>	<u>3 656 \$</u>
	<u>2 478 081 \$</u>	<u>1 141 577 \$</u>
Contribution du gouvernement du Québec reportée (note 6)	21 020 539 \$	21 404 693 \$
<b>Excédent</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>23 498 620 \$</u>	<u>22 546 270 \$</u>

**ENGAGEMENTS (note 7)**

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2003

#### 1. *Constitution et objet*

- Le Fonds de développement régional constitué par la Loi sur le ministère des Régions (1997, chapitre 91), le 19 décembre 1997, a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> avril 1998.
- Le Fonds a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional, dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État. En particulier, il cherche à accroître l'efficacité des initiatives visant le développement local et régional en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat.
- Le Fonds est affecté au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques conclues entre un conseil régional de développement, un ministère ou organisme du gouvernement et, le cas échéant, tout autre partenaire. Le Fonds peut aussi être affecté au financement de toute autre activité exercée par un conseil régional.

#### 2. *Conventions COMPTABLES*

- Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

##### **Subventions octroyées**

- ✚ Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est.

##### **Immobilisations**

- ✚ Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux suivant :
  - équipement informatique et bureautique : 33 1/3 %

### 3. Subventions octroyées

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Organismes incorporés et sans but lucratif	16 865 220 \$	13 506 241 \$
Municipalités, communautés urbaines et municipalités régionales de comté	568 455 \$	970 880 \$
Coopératives	43 500 \$	81 450 \$
Organismes du secteur public rattachés aux réseaux des domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux, du secteur périmunicipal	697 086 \$	1 267 846 \$
Conseil de bande d'une communauté autochtone de même que les coopératives autochtones fournissant des services à la communauté dans le domaine social, communautaire, culturel ou des loisirs	2 000 \$	9 500 \$
Autres	<u>50 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>
	<u>18 226 061 \$</u>	<u>15 885 917 \$</u>

### 4. Immobilisations

	<u>2003</u>		<u>2002</u>	
	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur Nette</u>
Équipement informatique et bureautique	<u>11 339 \$</u>	<u>11 339 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

### 5. Crédoiteurs et frais courus

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Fournisseurs	2 400 \$	562 \$
Traitements et déductions à la source	<u>6 627 \$</u>	<u>3 094 \$</u>
	<u>9 028 \$</u>	<u>3 656 \$</u>

## **6. Contribution du gouvernement du Québec reportée**

- Les sommes versées par le Gouvernement aux fins de financer des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques conclues selon l'article 20 de la Loi sur le ministère des Régions ou de financer des projets à caractère régional, soit des projets structurants ayant un rayonnement régional et qui ont un impact sur le développement des régions ainsi que sur la création ou le maintien de l'emploi des régions concernées, sont comptabilisées dans le Fonds à titre de contribution du Gouvernement du Québec reportée lorsque celles-ci n'ont pas été dépensées dans l'année.

## **7. Engagements**

- En plus des subventions comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds est engagé au 31 mars 2003 à verser 14 896 262 \$ en vertu des contrats conclus avec des promoteurs. Ces sommes seront comptabilisées lorsque les critères d'admissibilité prévus à celles-ci seront rencontrés.

## **8. Régimes de retraite**

- Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.
- Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 3 598 \$. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## **9. Opérations entre apparentés**

- En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.



## ***GLOSSAIRE***

<b>ACLDQ</b>	Association des centres locaux de développement du Québec
<b>ARQ</b>	Association des régions du Québec
<b>CAR</b>	Conférence administrative régionale
<b>CLD</b>	Centre local de développement
<b>CPMT</b>	Commission des partenaires du marché du travail
<b>CRD</b>	Conseil régional de développement
<b>FDEES</b>	Fonds de développement des entreprises d'économie sociale
<b>FDR</b>	Fonds de développement régional
<b>FJP</b>	Fonds Jeunes promoteurs
<b>FLI</b>	Fonds local d'investissement
<b>FQM</b>	Fédération québécoise des municipalités
<b>MCEES</b>	Mesure de consolidation des entreprises d'économie sociale
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>PALEE</b>	Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALEE)
<b>PSPE</b>	Programme de soutien aux projets économiques
<b>UMQ</b>	Union des municipalités du Québec



## ***COMMENT NOUS JOINDRE***

### **Ministère du Développement économique et régional**

900, place D'Youville, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3P7  
Téléphone : (418) 643-0060  
Télécopieur : (418) 644-5610

Cabinet du sous-ministre associé aux  
opérations régionales  
900, place D'Youville, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3P7  
Téléphone : (418) 528-0930  
Télécopieur : (418) 528-8428

### **Renseignements généraux et publications**

Direction des communications et des services  
à la clientèle (secteur régions)  
Téléphone : (418) 528-8884  
Télécopieur : (418) 528-2801

### **Par courrier électronique**

[communig@mreg.gouv.qc.ca](mailto:communig@mreg.gouv.qc.ca)

### **Site Internet**

[www.mder.gouv.qc.ca](http://www.mder.gouv.qc.ca)

## Coordonnées des bureaux régionaux

### **01 Bas-Saint-Laurent**

Diane Vallières  
 Coordonnatrice régionale  
 337, rue Moreault  
 Rimouski (Québec) G5L 1P4  
 (418) 727-3566  
 (418) 727-3576 (Télécopieur)  
**[bas-st-laurent@mreg.gouv.qc.ca](mailto:bas-st-laurent@mreg.gouv.qc.ca)**

### **02 Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Lison Réhaume  
 Coordonnatrice régionale  
 3950, boulevard Harvey, 2<sup>e</sup> étage  
 Jonquière (Québec) G7X 8L6  
 (418) 695-7970  
 (418) 695-8479 (Télécopieur)  
**[saglac@mreg.gouv.qc.ca](mailto:saglac@mreg.gouv.qc.ca)**

### **03 Capitale Nationale <sup>(1)</sup>**

Michel Lambert  
 Sous-ministre associé  
 Édifice « H », 4<sup>e</sup> étage  
 875, Grande Allée Est, bureau 4.02  
 Québec (Québec) G1R 4Y8  
 (418) 528-8549  
 (418) 528-1410 ou 528-8558  
 Télécopieur  
**[michle.lambert@bcn.gouv.qc.ca](mailto:michle.lambert@bcn.gouv.qc.ca)**

### **04 Mauricie**

Robert De Nobile  
 Coordonnateur régional  
 Bureau 114  
 100, rue Laviolette  
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9  
 (819) 371-6617  
 (819) 371-6960 (Télécopieur)  
**[mauricie@mreg.gouv.qc.ca](mailto:mauricie@mreg.gouv.qc.ca)**

### **05 Estrie**

Pierre-Hugues Boisvenu  
 Coordonnateur régional  
 4<sup>e</sup> étage, bureau 4.05  
 200, rue Belvédère Nord  
 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9  
 (819) 820-3155  
 (819) 820-3929 (Télécopieur)  
**[estrie@mreg.gouv.qc.ca](mailto:estrie@mreg.gouv.qc.ca)**

### **06 Montréal <sup>(2)</sup>**

Martin Galarnau  
 Sous-ministre associé à la Métropole  
 Case postale 83  
 Tour de la Place-Victoria, bureau 2.40  
 Montréal (Québec) H4Z 1B7  
 (514) 873-8395  
 (514) 864-4335 (Télécopieur)  
**[martin.galarnau@mamsl.gouv.qc.ca](mailto:martin.galarnau@mamsl.gouv.qc.ca)**

### **07 Outaouais**

Denis Dugal  
 Coordonnateur régional  
 Bureau 7.120  
 170, rue Hôtel-de-Ville  
 Hull (Québec) J8X 4C2  
 (819) 772-3038  
 (819) 772-3968 (Télécopieur)  
**[outaouais@mreg.gouv.qc.ca](mailto:outaouais@mreg.gouv.qc.ca)**

### **08 Abitibi-Témiscamingue**

Denis Moffet  
 Coordonnateur régional  
 Bureau 202  
 170, avenue Principale  
 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7  
 (819) 763-3561  
 (819) 763-3462 (Télécopieur)  
**[abitibi-temis@mreg.gouv.qc.ca](mailto:abitibi-temis@mreg.gouv.qc.ca)**

### **09 Côte-Nord**

Gaétan Gauthier  
 Coordonnateur régional  
 625, boulevard Lafleche, RC 711  
 Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5  
 (418) 589-4345  
 (418) 295-4199 (Télécopieur)  
**[cote-nord@mreg.gouv.qc.ca](mailto:cote-nord@mreg.gouv.qc.ca)**

### **10 Nord-du-Québec**

Manon Cyr  
 Coordonnatrice régionale  
 511, route 167, C. P. 70  
 Chibougamau (Québec) G8P 2K5  
 (418) 748-7737  
 (418) 748-7841 (Télécopieur)  
**[nord-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca](mailto:nord-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca)**

### **11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**

Candide Gauvin  
 Coordonnateur régional  
 Case postale 1360  
 500, avenue Daigneault, bureau 10-A  
 Chandler (Québec) G0C 1K0  
 (418) 689-2019  
 (418) 689-4108 (Télécopieur)  
**[gaspesie-idm@mreg.gouv.qc.ca](mailto:gaspesie-idm@mreg.gouv.qc.ca)**

#### ***Bureau local Îles-de-la-Madeleine***

Candide Gauvin  
 Coordonnateur régional  
 Case postale 207  
 224, route Principale  
 Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0  
 (418) 986-6023  
 (418) 986-6124 (Télécopieur)  
**[idlml@mreg.gouv.qc.ca](mailto:idlml@mreg.gouv.qc.ca)**

### **12 Chaudière–Appalaches**

Francine Villeneuve  
 Coordonnatrice régionale  
 Bureau 1  
 1055, boulevard Vachon Nord  
 Sainte-Marie (Québec) G6E 1M4  
 (418) 386-8677  
 (418) 386-8037 (Télécopieur)  
**[chaudiere-appalaches@mreg.gouv.qc.ca](mailto:chaudiere-appalaches@mreg.gouv.qc.ca)**

### **13 Laval <sup>(2)</sup>**

Martin Galarnau  
 Sous-ministre associé à la Métropole  
 Bureau 210  
 1555, boulevard Chomedey  
 Laval (Québec) H7V 3Z1  
 (450) 680-6020  
 (450) 680-6002 (Télécopieur)  
**[martin.galarnau@mamsl.gouv.qc.ca](mailto:martin.galarnau@mamsl.gouv.qc.ca)**

### **14 Lanaudière**

Jean Ouellet  
 Coordonnateur régional  
 138, rue Saint-Paul  
 Joliette (Québec) J6E 5G3  
 (450) 752-6866  
 (450) 752-6877 (Télécopieur)  
**[lanaudiere@mreg.gouv.qc.ca](mailto:lanaudiere@mreg.gouv.qc.ca)**

### **15 Laurentides**

Denis Charrette  
 Coordonnateur régional  
 10, rue Saint-Joseph, bureau 306  
 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7  
 (450) 569-3126  
 (450) 569-3131 (Télécopieur)  
**[laurentides@mreg.gouv.qc.ca](mailto:laurentides@mreg.gouv.qc.ca)**

### **16 Montérégie**

Prisco Cardillo  
 Coordonnateur régional  
 4<sup>e</sup> étage, bureau 4.05  
 201, place Charles-Le Moyne  
 Longueuil (Québec) J4K 2T5  
 (450) 928-7643  
 (450) 928-7650 (Télécopieur)  
**[monteregie@mreg.gouv.qc.ca](mailto:monteregie@mreg.gouv.qc.ca)**

### **17 Centre-du-Québec**

Gaétan Désilets  
 Coordonnateur régional  
 62, rue Saint-Jean-Baptiste, 1<sup>er</sup> étage  
 Victoriaville (Québec) G6P 4E3  
 (819) 752-2453  
 (819) 795-3673 (Télécopieur)  
**[centre-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca](mailto:centre-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca)**

(1) Ce bureau régional est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

(2) Ces bureaux régionaux sont sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

